



# Synthèse Technique

# Dossier de Diagnostic

Réf. : DIA-CPSO2-21 10-023

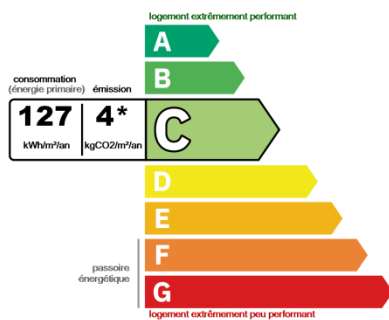


**Propriétaire :** Monsieur, Madame LACAM  
**Adresse du bien :** Keroignant, Maner bras,  
29420 PLOUVORN  
**Nature du bien :** Maison individuelle  
**Localisation du bien :** Campagne  
**Numéro de lot :** Lieu dit  
**Date du permis de construire :** Avant 1949  
**Date limite de validité :** 28/04/2022  
**Référence client :** Vente

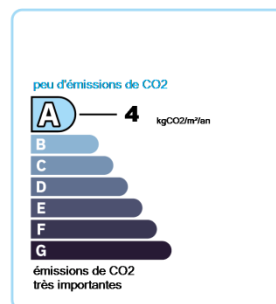
## DPE

Date limite de validité : 28/10/2031

### Consommation énergétique



### Emission de gaz à effet de serre



## Amiante

Validité illimitée (sauf travaux)

Présence d'amiante : Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.



# Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-CPSO2-2110-023

## Etat Parasitaire

Date limite de validité : 28/04/2022

Présence d'état parasitaire : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) a permis de repérer la présence de traces d'insectes à larves xylophages et de champignons lignivores.

## Termites

Date limite de validité : 28/04/2022

Absence de termites : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

## Plomb

Validité illimitée (sauf travaux)

Absence :

Absence totale de revêtements contenant du plomb.

Bâti : Absence de situation(s) de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

## Installation Electrique

Date limite de validité : 28/10/2024

L'installation d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). Nous vous conseillons de lever ces anomalies dans les meilleurs délais par un installateur électricien qualifié. Les anomalies constatées concernent :

- l'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- des matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions / Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure d'électricité était alimentée lors du diagnostic, les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont pu être effectuées.

## ERP

Date limite de validité : 28/04/2022

Risque sismique : Zone Faible

Risque radon : Significatif

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Zonage du retrait-gonflement des argiles : Aléa Faible (1)



## Installation Gaz

Absence d'installation fixe Gaz

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

\*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu desdites grilles.



# Les intervenants du dossier

> Propriétaire : Monsieur, Madame LACAM

Keroignant, Maner Bras, 29420 PLOUVORN

> Votre cabinet :

11 Rue Carnot, 29674 MORLAIX CEDEX

02 98 62 16 16      morlaix@diagamter.com

> Technicien : Monsieur David PARDÉ

02 98 62 16 16      david.parde@diagamter.com



Monsieur David PARDÉ  
Diagnosticheur certifié

**Synthèse dossier**  
Réf. : DIA-CPS02-2110-023

## > Sommaire

Rapport DPE	6
Rapport Amiante	28
Rapport Etat parasite	54
Rapport Plomb	88
Rapport Electricité	105
Rapport ERP	117
Attestation d'assurance du dossier	127
Certificat de compétences du dossier	128
Eléments de repérage	129
Conditions particulières DDT	144
Attestation sur l'honneur DDT	145

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

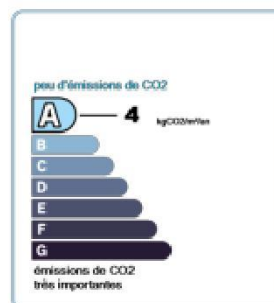
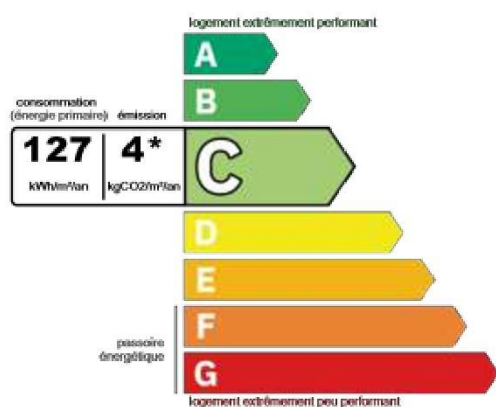
n° : 2129E0607951W  
établi le : 29/10/2021  
valable jusqu'au : 28/10/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)

adresse : **Keroignant, 29420 PLOUVORN**  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : 1949  
surface habitable : **223 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : LACAM  
adresse : Keroignant, 29420 PLOUVORN

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.

Ce logement émet 919 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 4760 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2001 €** et **2707 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

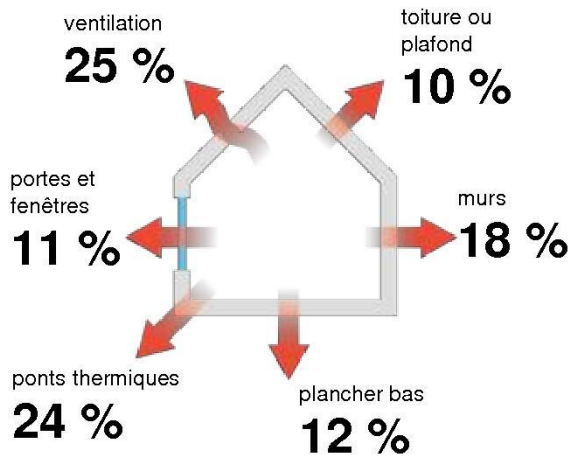
Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

**CABINET PREMIUM SENTENTIA**  
11 rue Carnot  
29600 MORLAIX  
diagnostiqueur : David PARDÉ

tel : 02.98.62.16.16  
email : [morlaix@diagamter.com](mailto:morlaix@diagamter.com)  
n° de certification : 18-1274  
organisme de certification : Abcidia Certification

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtrés de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	bois	2624 (2624 éf)	Entre 1 409€ et 1 907€	69%
	électrique	17686 (7689 éf)		
eau chaude sanitaire	électrique	6527 (2838 éf)	Entre 471€ et 637€	24%
	refroidissement			0%
éclairage	électrique	969 (421 éf)	Entre 70€ et 94€	4%
auxiliaires	électrique	705 (307 éf)	Entre 51€ et 69€	3%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>28 512 kWh</b> (13 879 kWh é.f.)	Entre 2 001€ et 2 707€ par an	<b>Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous</b>

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 162,26l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -26,7% sur votre facture **soit -442 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

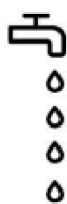
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 162,26l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

67l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -26% sur votre facture **soit -145 € par an**

**astuces**







- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolé	moyenne
	Mur Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolé	
	Mur Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), isolé	
	Mur Sud Cloison de plâtre donnant sur Local non chauffé et non accessible, isolé	
	Mur Nord Cloison de plâtre donnant sur Local non chauffé et non accessible, isolé	
	Mur Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolé	
	Mur Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolé	
 plancher bas	Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolé	bonne
	Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé	
 toiture / plafond	Plancher Plaques de plâtre donnant sur Local non chauffé et non accessible, isolé	très bonne
 toiture / plafond	Plancher Plaques de plâtre donnant sur Combles perdus, isolé	bonne
 toiture / plafond	Plancher Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante
	Plancher Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	
 portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	très bonne
	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 14 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	
	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 14 mm)	
	Porte isolée avec double vitrage	
Porte isolée avec double vitrage		

## Vue d'ensemble des équipements




	description
 chauffage	Radiateur électrique NFC Electrique installée en 2012 Poêle à granulés Bois installée en 2017

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

		Panneau rayonnant électrique NFC Electrique installée en 2012
	<b>eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2019
	<b>ventilation</b>	VMC SF Auto réglable après 2012
	<b>pilotage</b>	Radiateur électrique NFC : sans régulation pièce par pièce, Poêle à granulés : Autres équipements : sans régulation pièce par pièce, Panneau rayonnant électrique NFC : sans régulation pièce par pièce, intermittence central sans minimum de température

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien	
	<b>chauffe-eau</b>	Utiliser une programmeur pour le faire fonctionner uniquement en heures creuses
	<b>insert/poêle bois</b>	Nettoyer les conduits de fumées tous les ans pour un chauffage bois
	<b>ventilation</b>	La ventilation mécanique ne doit jamais être arrêtée.

## Recommandations d'amélioration de la performance





Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ❶ de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ❷ d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ❶ + ❷ ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ❶ avant le pack ❷). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.




## 1

## Les travaux essentiels montant estimé : 1265,55 à 3374,8 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m².K/W
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m².K/W

## 2

## Les travaux à envisager montant estimé : 4265,55 à 18374,8 €

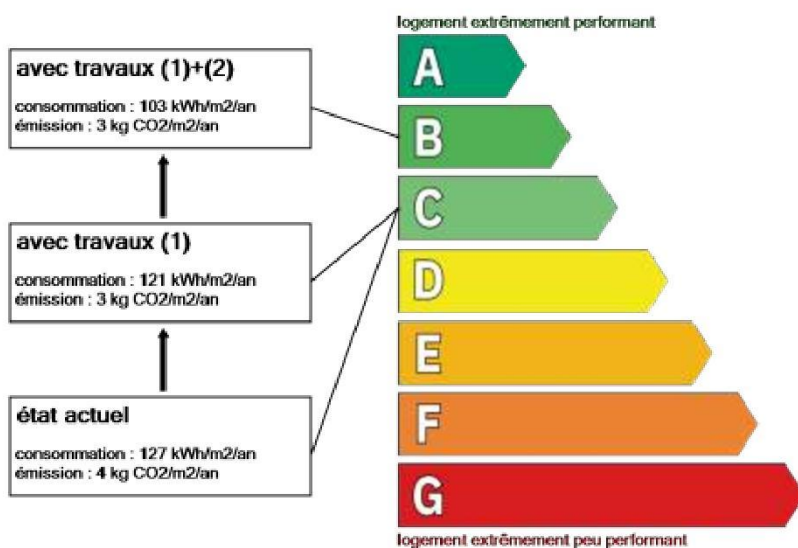
lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m².K/W
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m².K/W
 eau chaude sanitaire	Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique	

## Commentaire:

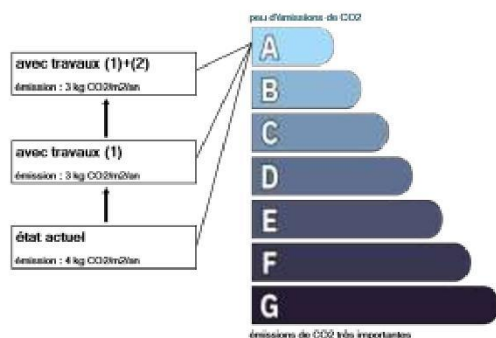
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.gouv.fr/aides-de-financement](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2129E0607951W**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **B 01-1129 ; 1635**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **29/10/2021**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant







































donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Département</b>		29 - Finistère
<b>Altitude</b>	donnée en ligne	0
<b>Type de bien</b>	observée ou mesurée	Maison Individuelle
<b>Année de construction</b>	valeur estimée	Avant 1949
<b>Surface habitable du logement</b>	document fourni par le propriétaire	223
<b>Nombre de niveaux du logement</b>	observée ou mesurée	2
<b>Hauteur moyenne sous plafond</b>	observée ou mesurée	2,4

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>Mur 1</b>	Surface	observée ou mesurée	51,59 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	80 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée	9 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 2</b>	Surface	observée ou mesurée	49,52 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	80 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée	9 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 3</b>	Surface	observée ou mesurée	13,68 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	80 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui








































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Epaisseur isolant	observée ou mesurée	9 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Garage
Surface Aiu	observée ou mesurée	13,68 m <sup>2</sup>
Surface Aue	observée ou mesurée	116 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni	Non
<b>Mur 4</b>		
Surface	observée ou mesurée	0 m <sup>2</sup>
Matériau mur	observée ou mesurée	Cloison de plâtre
Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	observée ou mesurée	20 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
<b>Mur 5</b>		
Surface	observée ou mesurée	0 m <sup>2</sup>
Matériau mur	observée ou mesurée	Cloison de plâtre
Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	observée ou mesurée	20 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
<b>Mur 6</b>		
Surface	observée ou mesurée	12 m <sup>2</sup>
Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	observée ou mesurée	80 cm
Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	observée ou mesurée	9 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 7</b>		
Surface	observée ou mesurée	15,95 m <sup>2</sup>
Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	observée ou mesurée	80 cm
Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	observée ou mesurée	6 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 8</b>		
Surface	observée ou mesurée	16,33 m <sup>2</sup>
Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	observée ou mesurée	80 cm
Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non









































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Plafond 1	Surface	 observée ou mesurée	41,87 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	10 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Plafond 2	Surface	 observée ou mesurée
Type		 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant		 document fourni	10 cm
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
Plafond 3	Surface	 observée ou mesurée	25 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
Plafond 4	Surface	 observée ou mesurée	47 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	47 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	115 m <sup>2</sup>
Plancher 1	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Surface	 observée ou mesurée	36 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	2006 à 2012
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	28 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	140 m <sup>2</sup>
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein
	Plancher 2	Surface	 observée ou mesurée
Type de plancher bas		 observée ou mesurée	Dalle béton
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Non









































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	40 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	140 m <sup>2</sup>
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein
Fenêtre 1	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,8 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$ )
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Fenêtre 2	Surface de baies	 observée ou mesurée
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	14 mm
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		 observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
Type volets		 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$ )
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Nord
Fenêtre 3		Surface de baies	 observée ou mesurée
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 4	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,96 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Fenêtre 5	Orientation des baies	 observée ou mesurée
Surface de baies		 observée ou mesurée	2,3 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		 observée ou mesurée	Sans
Fenêtre 6		Orientation des baies	 observée ou mesurée
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,95 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Fenêtre 7	Orientation des baies	 observée ou mesurée
Surface de baies		 observée ou mesurée	2,8 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	16 mm








































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Fenêtre 8	Surface de baies	 observée ou mesurée
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Fenêtre 8	Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12$ mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,94 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Fenêtre 9	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12$ mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,96 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 10	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)	
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud	
Fenêtre 11	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	1,81 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	16 mm	
	Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)	
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud	
	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	1,81 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Fenêtre 12	Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	16 mm	
	Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)	
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud	
	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	1,81 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Fenêtre 13	Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	16 mm
		Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		☺ observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre		☺ observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Type menuiserie		☺ observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie		☺ observée ou mesurée	Tunnel	
Type ouverture		☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
Fenêtre 14	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,63 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
	Fenêtre 15	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,63 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal	
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	14 mm	
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non	
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Horizontale ( $25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$ )	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		 observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Nord	
Porte 1		Type de porte	 observée ou mesurée	Porte isolée avec double vitrage
		Surface	 observée ou mesurée	2,2 m <sup>2</sup>
Porte 2	Surface	 observée ou mesurée	2,09 m <sup>2</sup>	
Linéaire Plancher 1 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 1 : ITI	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	20,15 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 2 : ITI	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	24,5 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 3 : ITI	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,7 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 6	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 6 : ITI	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plancher 1 Mur 7	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	0 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 7 : ITI
Linéaire Plancher 1 Mur 8	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,4 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI
Linéaire Plancher 2 Mur 1	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,4 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	Mur 1 : ITI
Linéaire Plancher 2 Mur 2	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	20,15 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	Mur 2 : ITI
Linéaire Plancher 2 Mur 3	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	24,5 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	Mur 3 : ITI
Linéaire Plancher 2 Mur 6	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	5,7 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	Mur 6 : ITI
Linéaire Plancher 2 Mur 7	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	0 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	Mur 7 : ITI
Linéaire Plancher 2 Mur 8	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,4 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	Mur 8 : ITI
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	24,5 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	24,5 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 3 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	5,7 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 6 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	0 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 7 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,4 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 8	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,4 m
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	24,5 m
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	24,5 m
Linéaire Mur 3 (vers le bas)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	5,7 m
Linéaire Mur 6 (vers le bas)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	0 m
Linéaire Mur 7 (vers le bas)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,4 m
Linéaire Mur 8 (vers le bas)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,4 m
Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	2,4 m
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	2,4 m
Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	0 m
Linéaire Mur 7 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	2,4 m
Linéaire Mur 8 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	2,4 m
Linéaire Mur 1 (à droite du refend)	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	2,4 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 6 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	2,4 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 6 (à droite du refend)	Type isolation	☺ observée ou mesurée	ITI
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Refend - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 7 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	0 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 8 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,4 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	6,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	9,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 3 Mur 1	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	2,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 4 Mur 1	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 5 Mur 2	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	6,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
Linéaire Fenêtre 6 Mur 2	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm









































## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 7 Mur 2</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	6,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
	<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 2</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée
Type isolation		observée ou mesurée	ITI
Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4 m
Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Oui
<b>Linéaire Fenêtre 9 Mur 2</b>	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 2</b>	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,6 m
<b>Linéaire Fenêtre 11 Mur 7</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
<b>Linéaire Fenêtre 12 Mur 7</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 13 Mur 8</b>	Type isolation	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,4 m
<b>Linéaire Fenêtre 13 Mur 8</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Oui
<b>Linéaire Fenêtre 13 Mur 8</b>	Position menuiseries	observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 13 Mur 8</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,4 m










## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 14 Mur 8</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Porte 1 Mur 1</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	10 cm
<b>Linéaire Porte 2 Mur 1</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,35 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	10 cm
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
équipements	Radiateur électrique NFC	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
		Type générateur	 observée ou mesurée	Radiateur électrique NFC
		Surface chauffée	 observée ou mesurée	105 m <sup>2</sup>
		Année d'installation	 observée ou mesurée	2012
		Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
		Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
		Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur électrique NFC
		Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	105 m <sup>2</sup>
		Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
		Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Absent
		Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
équipements	Poêle à granulés	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
		Type générateur	 observée ou mesurée	Poêle à granulés
		Surface chauffée	 observée ou mesurée	105 m <sup>2</sup>
		Année d'installation	 observée ou mesurée	2017
		Energie utilisée	 observée ou mesurée	Bois
		Type de combustible bois	 observée ou mesurée	Granulés, briquettes
		Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Oui
		Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	 observée ou mesurée	Autres équipements
		Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	0 m <sup>2</sup>
		Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
		Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Absent
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non		
équipements	Panneau rayonnant électrique NFC	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	 observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC
		Surface chauffée	 observée ou mesurée	36 m <sup>2</sup>
		Année d'installation	 observée ou mesurée	2012
		Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
		Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
		Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	 observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC
		Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	36 m <sup>2</sup>
		Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
		Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central sans minimum de température
		Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
équipements	Chauffe-eau vertical	Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
		Année installation	 observée ou mesurée	2019
		Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
	Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	Autres ou inconnue
	Type de ventilation	 observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable après 2012
<b>Ventilation</b>	Année installation	 document fourni	2021
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Non



## Rapport de mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

L'objet de la mission est de réaliser le repérage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé aux articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du Code de la Santé Publique. Cet état informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante **d'après les listes A et B** de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, leur état de conservation.

Dans le cadre de la réalisation de **travaux** dans ou à proximité de cet immeuble concernant des matériaux ou produits qui ne sont pas présents dans les listes A et B, **le présent rapport peut ne pas être suffisant pour évaluer les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante et assurer la sécurité des travailleurs réalisant les travaux ainsi que celle du public aux abords du chantier.** Un repérage complémentaire avant travaux doit, le cas échéant, être effectué.

Dans le cadre de la **démolition** de cet immeuble, **un diagnostic réglementaire avant démolition** doit être réalisé (article R.1334-19 du Code de la Santé Publique).

### Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

### Propriétaire

Monsieur, Madame LACAM  
Keroignant, Maner Bras, 29420 PLOUVORN

### Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN
Description sommaire	Maison individuelle
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Section : B 01, N° parcelle(s) : 1129 ; 1635
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Fonction principale du bâtiment	Habitation et annexe

### Références de la mission

Commande effectuée le	12/10/2021
Visite réalisée le	29/10/2021 à 09:00
Opérateur de repérage et certification	Monsieur David PARDÉ. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Abcidia Certification Domaine de Saint Paul 102, Route de Limours 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Réf : 18-1274)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité :

31/12/2021

Laboratoire accrédité (analyse)	Eurofins Analyses pour le Bâtiment ouest, EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT OUEST
Pièces jointes	Attestation d'assurance, certificat de compétences
Contact sur place	Monsieur, Madame LACAM
Sous-traitance	Sans objet

*Textes de références : Code de la Santé Publique ; décret du 3 juin 2011 ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ; Arrêtés du 26 juin 2013.*

## Conclusion(s) de la mission de repérage

### Présence d'Amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Il s'agit de :

- Zone homogène n°1 : Panneau vissé, Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. (Extérieur Hangar / Jugement personnel)
- Zone homogène n°4 : Accessoire de couverture (fibres-ciment), Toitures. (Extérieur Hangar / Jugement personnel)
- Zone homogène n°5 : Plaque(s), Bardages et façades légères. (Extérieur Appentis hangar / Jugement personnel)
- Zone homogène n°6 : Accessoire de couverture (fibres-ciment), Toitures. (Extérieur Grange 1, Extérieur Toiture Etage 2 / Jugement personnel)

Nous vous recommandons de faire réaliser une évaluation périodique, car le/les type(s) de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Il a été repéré un ou plusieurs matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante. Après investigation, il(s) ne contient / contiennent pas d'amiante :

Pour la liste "A" :

- Zone homogène n°2 : -, Faux plafond (Extérieur Salle de jeux hangar / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Zone homogène n°3 : -, Faux plafond (Extérieur Atelier 1 hangar, Rez de chaussée Entrée 2, Rez de chaussée Wc 1 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Zone homogène n°7 : -, Faux plafond (Rez de chaussée Buanderie / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Zone homogène n°8 : -, Faux plafond (1er étage 1 Chambre 3 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.

Il y a lieu de réaliser des investigations approfondies complémentaires dans les locaux ou parties d'immeubles :


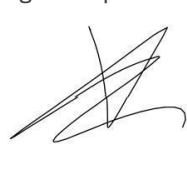
- Combles Etage 2 (Non accessible: absence de trappe)
- Parties d'ouvrages non examinées Vente ou Location ( )
- Intérieur des cloisons de distribution ou mur périphérique avec maçonnerie recouverte ( non vérifiable .)
- Eléments de charpente doublés ou recouverts ( non visible . )
- Face des éléments en contact avec la maçonnerie , le sol , le mur , le plafond ou une cloison ( non visible .)
- Sol , parquet , plancher béton ou plancher bois recouverts ( non visible . )
- Sous face des sols recouverts, planchers ou parquets en terre plein, vide technique ou vide

sanitaire ( non visible ou non accessible.)

- Les éléments situés à une hauteur supérieure à 3 mètres ( non accessible .)
- Sous face de plafond recouvert de type plénum, dalle de faux plafonds, ossature avec divers panneau ( non visible)
- Derrière meubles encastrés , tablette mural , élément fixé , crédence, faïence ou nécessitant l'utilisation d'un outil ( non accessible .)
- Sous les sols en type de pose collé , flottant ou nécessitant l'utilisation d'un outil ( du fait barre de seuil , colle , plinthe en périphérie... ) ( non vérifiable .)
- Sous les baignoires sans trappe d'accès ou nécessitant l'utilisation d'un outil ( non visitable .)
- Sous les bacs à douches du fait de leur emplacement , accessibilité , y compris la zone autour du siphon ou évacuation des eaux sous bac ( non visible .)
- Derrière meuble , canapé ou tout autre objet lourd non déplaçable du fait de leur immobilisation par leur propre poids ( non vérifiable .)
- Eléments extérieur divers (toitures, dépendances...) non accessible à pied ou qui ne permette pas une inspection en sécurité avec un visuel clair ou nécessitant l'utilisation d'un outil ( accès par un seul côté de rue, forte présence de végétation...) ( non visible ou non accessible.)
- Les vides sanitaires ou vides techniques obstrués , encombrés ou dangereux non circulable ou non visitable ( non accessible .)
- Combles sans trappe d'accès ou nécessitant l'utilisation d'un outil , avec une impossibilité d'ouverture (présence d'isolant en quantité...), dont la mise en place de l'échelle pour y accéder n'est pas sécurisé (présence de marche , meuble , pallier , garde corps ...) , dont l'ouverture ne permet pas de passer le haut du corps d'un adulte ( non visible)
- Aucun contrôle obligeant une destruction ou une modification de l'état des lieux ( non destructif .)

Fait à MORLAIX CEDEX, le 29/10/2021

Monsieur David PARDÉ  
Diagnosticteur certifié



## Sommaire

---

- 1 Donneur d'ordre
- 2 Propriétaire
- 3 Identification du bien immobilier et de ses annexes
- 4 Références de la mission
- 5 Conclusion(s) de la mission de repérage
- 6 Sommaire
- 7 Documents et informations disponibles
- 8 Préparation de la mission de repérage
- 9 Programme de repérage
- 10 Rapports précédemment réalisés
- 11 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A
- 12 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B
- 13 Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage
- 14 Pièces ou locaux visités
- 15 Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités
- 16 Observations
- 17 Croquis permettant de localiser les prélèvements et matériaux ou produits contenant de l'amiante
- 18 Conditions particulières d'exécution
- 19 Evaluation des états de conservation
- 20 Eléments d'information
- 21 Attestation d'assurance
- 22 Attestation de compétences
- 23 Procès-verbaux d'analyse
- 24 Procès-verbaux d'analyse antérieurs

## Documents et informations disponibles

---

Documents	Fournis	Références
Documents relatifs à la construction ou aux principaux travaux de rénovation de l'immeuble	Non fournis	Sans objet
Plans ou croquis du bâtiment	Plans non disponibles à la date de la visite.	Sans objet
Règles de sécurité	Sans objet	Sans objet

## Préparation de la mission de repérage

---

Documents	Description	Références	Fourni
Documents et informations complémentaires demandés nécessaires à la bonne exécution de la mission	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Autorisations d'accès ou accompagnements	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Mode opératoire	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet

## Programme de repérage

Les repérages réglementaires dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-20 (liste A) et R.1334-21 (liste B) du code de la santé publique sont effectués selon le protocole ci-dessous.

### Liste A (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

#### Composant à sonder ou vérifier

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds

### Liste B (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

#### Parois verticales intérieures

##### Composant de la construction

Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).

Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.

##### Partie du composant à sonder ou vérifier

Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.

Enduits projetés, panneaux de cloisons.

#### Planchers et plafonds

##### Composant de la construction

Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.

Planchers.

##### Partie du composant à sonder ou vérifier

Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.

Dalles de sol.

#### Conduits, canalisations et équipements intérieurs

##### Composant de la construction

Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).

Clapets/ volets coupe-feu.

Portes coupe-feu.

Vide-ordures.

##### Partie du composant à sonder ou vérifier

Conduits, enveloppes de calorifuges.

Clapets, volets, rebouchage.

Joint (tresses, bandes).

Conduits.

#### Éléments extérieurs

##### Composant de la construction

##### Partie du composant à sonder ou vérifier


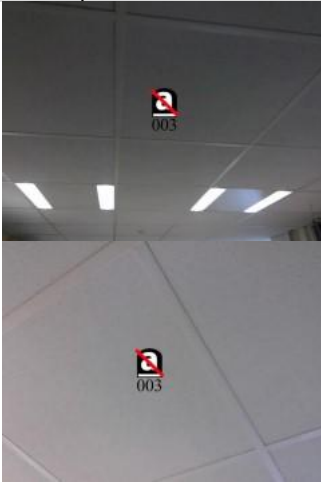
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

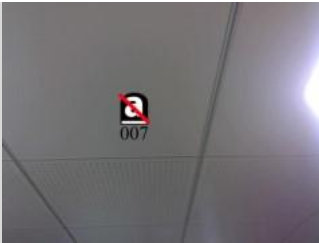

## Rapports précédemment réalisés

---

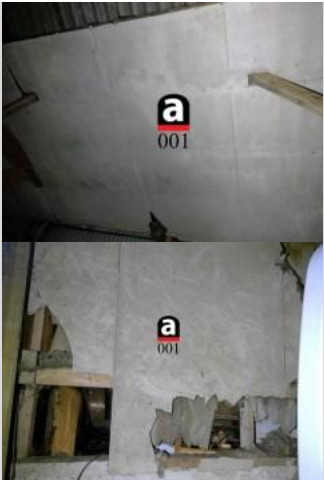

Aucun document n'a été récupéré.



## Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A

Pièce ou local (Zone homogène)	Composant de la construction	Description et repérage	Critères ayant de permis conclure	Présence ou absence d'amiante	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Préconisations en fonction des résultats
Extérieur - Salle de jeux hangar (Zone Homogène n°2)	Faux plafond [-]	 <p>Voir photo voir repère: R002</p>	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	
Extérieur - Atelier 1 hangar (Zone Homogène n°3)	Faux plafond [-]	 <p>Voir photo voir repère: R003</p>	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	

Rez de chaussée - Buanderie (Zone Homogène n°7)	Faux plafond [-]	 Voir photo voir repère: R007	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	
Rez de chaussée - Entrée 2 (Zone Homogène n°3)	Faux plafond [-]	 Voir photo	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	
Rez de chaussée - Wc 1 (Zone Homogène n°3)	Faux plafond [-]	 Voir photo	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	
1er étage 1 - Chambre 3 (Zone Homogène n°8)	Faux plafond [-]	 Voir photo voir repère: R008	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	

Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B

Pièce ou local (Zone homogène)	Composant de la construction	Description et repérage	Critères ayant de permis conclure	Présence ou absence d'amiante	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Recommandations en fonction des résultats
Extérieur - Hangar (Zone Homogène n°1)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	 <p>Voir photo voir repère: ROO1</p>	Jugement personnel (Ce matériau par nature contient de l'amiante.)	Présence	Évaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Hangar (Zone Homogène n°4)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]		Jugement personnel (Ce matériau par nature contient de l'amiante.)	Présence	Évaluation périodique	Voir ci-dessous.

<p>Extérieur - Appentis hangar (Zone Homogène n°5)</p>	<p>Bardages et façades légères. [Plaque(s)]</p>	 <p>Voir photo voir repère: R004</p> <p>Voir photo voir repère: R005</p>	<p>Jugement personnel (Ce matériau par nature contient de l'amiante.)</p>	<p>Présence</p>	<p>Evaluation périodique</p>	<p>Voir ci-dessous.</p>
<p>Extérieur - Grange 1 (Zone Homogène n°6)</p>	<p>Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]</p>	 <p>Voir photo voir repère: R006</p>	<p>Jugement personnel (Ce matériau par nature contient de l'amiante.)</p>	<p>Présence</p>	<p>Evaluation périodique</p>	<p>Voir ci-dessous.</p>

<p>Extérieur - Toiture Etage 2 (Zone Homogène n°6)</p>	<p>Toitures. [Accessoire de couverture (fibres- ciment)]</p>	 <p>Voir photo</p>	<p>Jugement personnel (Ce matériau par nature contient de l'amiante.)</p>	<p>Présence</p>	<p>Evaluation périodique</p>	<p>Voir ci-dessous.</p>
--	--	--	---	-----------------	------------------------------	-------------------------

Pour réaliser son évaluation, l'opérateur de repérage s'est appuyé sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012.

Sur la base de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage émet des recommandations de gestion adaptées au besoin de protection des personnes :

Faire réaliser une « **évaluation périodique** », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

## Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage

---

Sans objet.

### Pièces ou locaux visités

---

Les pièces ou locaux visités sont les suivants :

- Extérieur : Hangar, Mezzanine hangar, Salle de jeux hangar, Atelier 2 hangar, Atelier 1 hangar, Appentis hangar, Grange 1.
- Rez de chaussée : Pièce de vie, Cuisine, Buanderie, Entrée 2, Bureau 1, Salle de bain, Wc 1, Escalier 1.
- 1er étage 1 : Couloir, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Salle d'eau.
- Rez de chaussée : Escalier 2.
- 1er étage 2 : Couloir 2, Pl couloir 2, Chambre 4, Chambre 5, Wc 2.
- Combles : Combles Etage 1.
- Extérieur : Toiture Etage 2.

### Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités

---

Designation	Justification
Combles - Combles Etage 2	Non accessible: absence de trappe
Parties d'ouvrages non examinées Vente ou Location	
Intérieur des cloisons de distribution ou mur périphérique avec maçonnerie recouverte	non vérifiable .
Éléments de charpente doublés ou recouverts	non visible .
Face des éléments en contact avec la maçonnerie , le sol , le mur , le plafond ou une cloison	non visible .
Sol , parquet , plancher béton ou plancher bois recouverts	non visible.
Sous face des sols recouverts, planchers ou parquets en terre plein, vide technique ou vide sanitaire	non visible ou non accessible.
Les éléments situés à une hauteur supérieure à 3 mètres	non accessible .
Sous face de plafond recouvert de type plénum, dalle de faux plafonds, ossature avec divers panneau	non visible
Derrière meubles encastrés , tablette mural , élément fixé , crédence, faïence ou nécessitant l'utilisation d'un outil	non accessible .

Sous les sols en type de pose collé , flottant ou nécessitant l'utilisation d'un outil ( du fait barre de seuil , colle , plinthe en périphérie... )	non vérifiable .
Sous les baignoires sans trappe d'accès ou nécessitant l'utilisation d'un outil	non visitable .
Sous les bacs à douches du fait de leur emplacement , accessibilité , y compris la zone autour du siphon ou évacuation des eaux sous bac	non visible .
Derrière meuble , canapé ou tout autre objet lourd non déplaçable du fait de leur immobilisation par leur propre poids	non vérifiable .
Éléments extérieur divers (toitures, dépendances...) non accessible à pied ou qui ne permette pas une inspection en sécurité avec un visuel clair ou nécessitant l'utilisation d'un outil ( accès par un seul côté de rue, forte présence de végétation...)	non visible ou non accessible.
Les vides sanitaires ou vides techniques obstrués , encombrés ou dangereux non circulaire ou non visitable	non accessible .
Combles sans trappe d'accès ou nécessitant l'utilisation d'un outil , avec une impossibilité d'ouverture (présence d'isolant en quantité...), dont la mise en place de l'échelle pour y accéder n'est pas sécurisé (présence de marche , meuble , palier , garde corps ...), dont l'ouverture ne permet pas de passer le haut du corps d'un adulte	non visible
Aucun contrôle obligeant une destruction ou une modification de l'état des lieux	non destructif .

**Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.**

Il y a lieu de réaliser des investigations approfondies complémentaires dans les locaux ou parties d'immeubles listés ci-dessus.

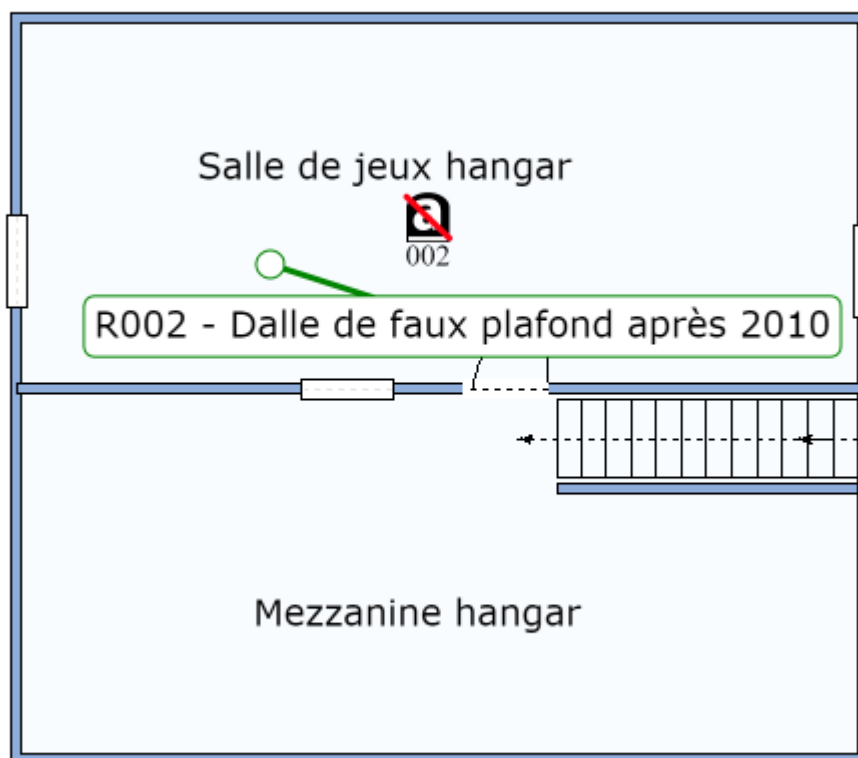
À l'issue de ces investigations, des sondages et prélèvements complémentaires pourront être réalisés afin que les obligations réglementaires du propriétaire soient remplies.

## Observations

L'ensemble des locaux n'a pu être visité. Il est donc rappelé au donneur d'ordre l'obligation de faire réaliser des investigations supplémentaires pour s'assurer de l'absence ou de la présence de matériaux amiantés dans le ou les locaux considérés.

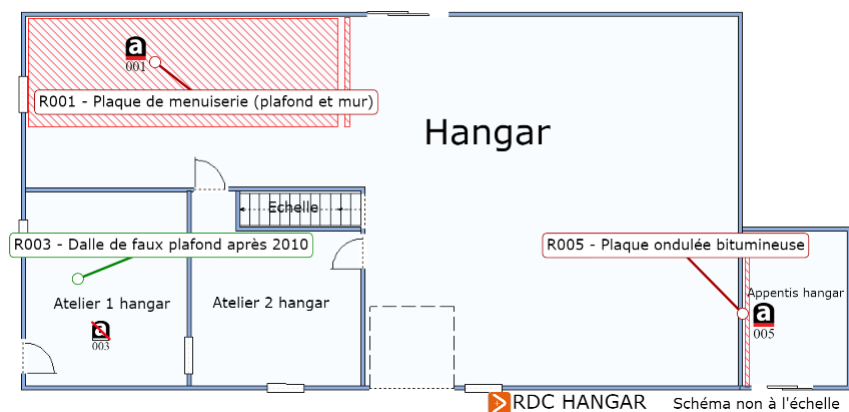
L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Croquis permettant de localiser les prélèvements et les matériaux ou produits contenant de l'amiante

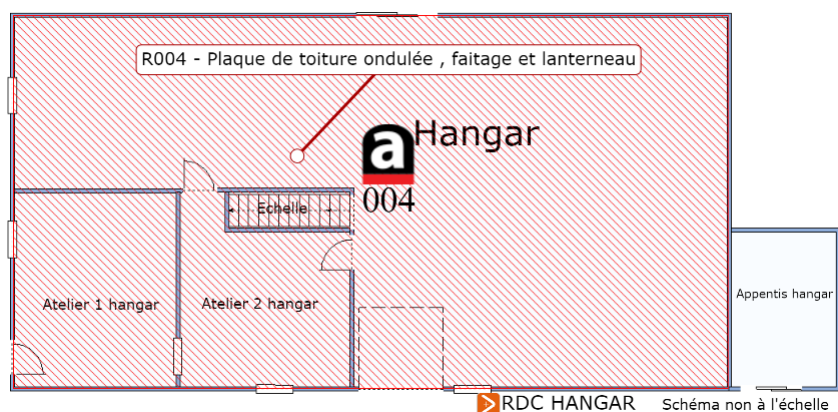


 1ER ETAGE HANGAR  
Schéma non à l'échelle

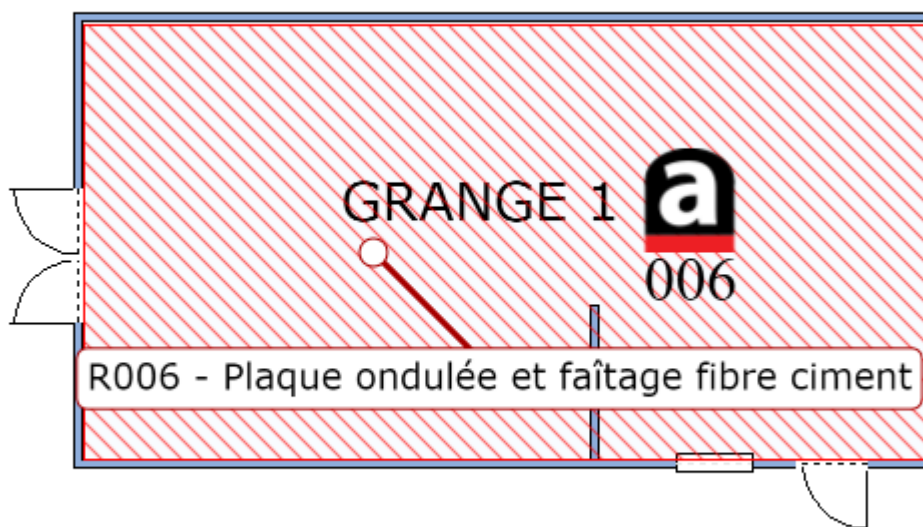
Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse

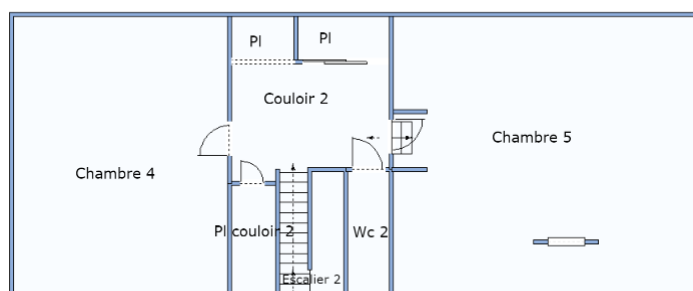


Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



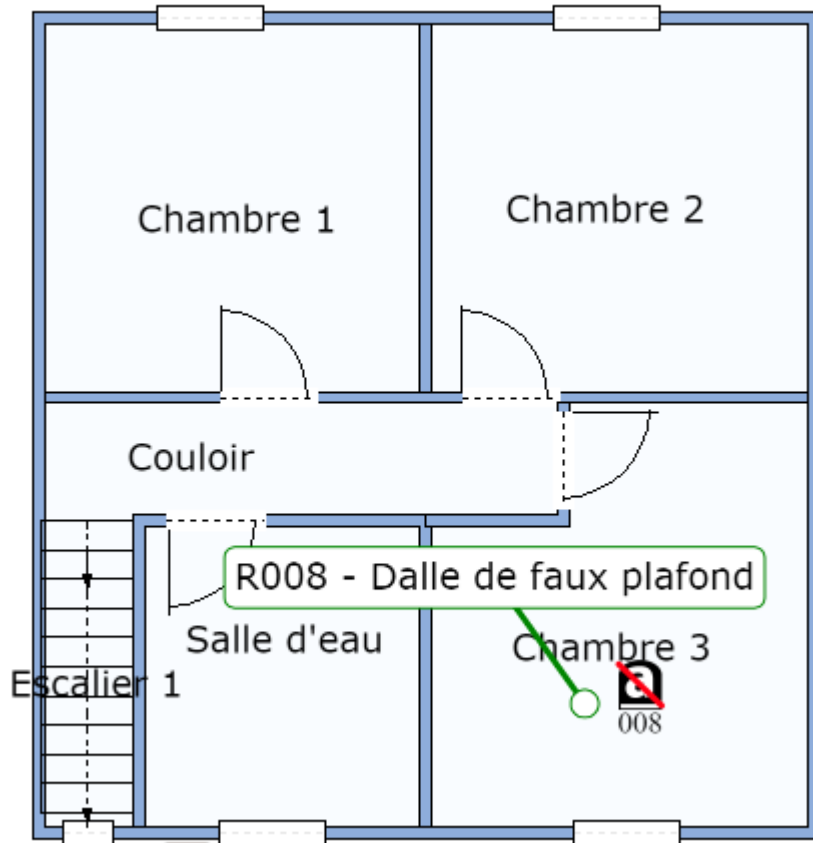
➤ EXTERIEUR Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE Bat. A du plan de masse



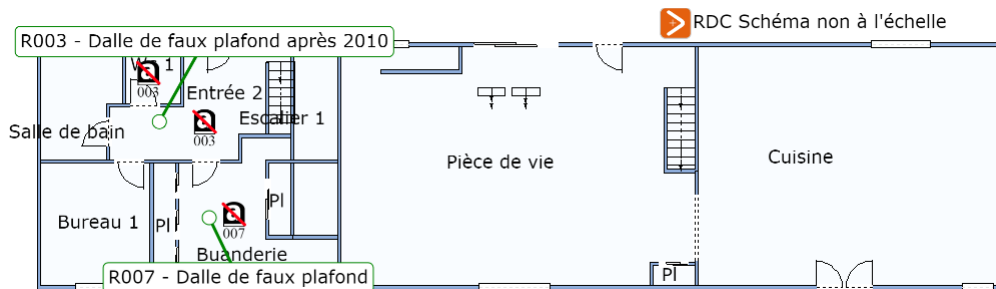
➤ 1ER ETAGE 2 Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE Bat. A du plan de masse



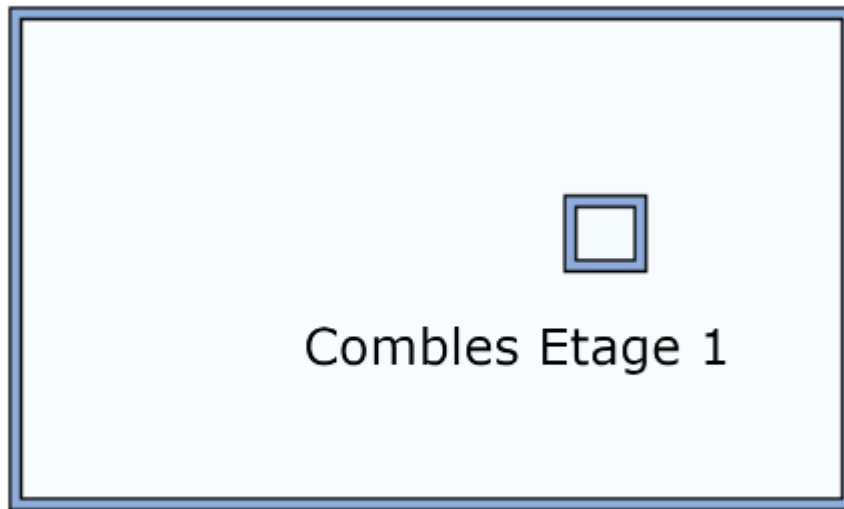
➤ 1ER ETAGE 1 Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



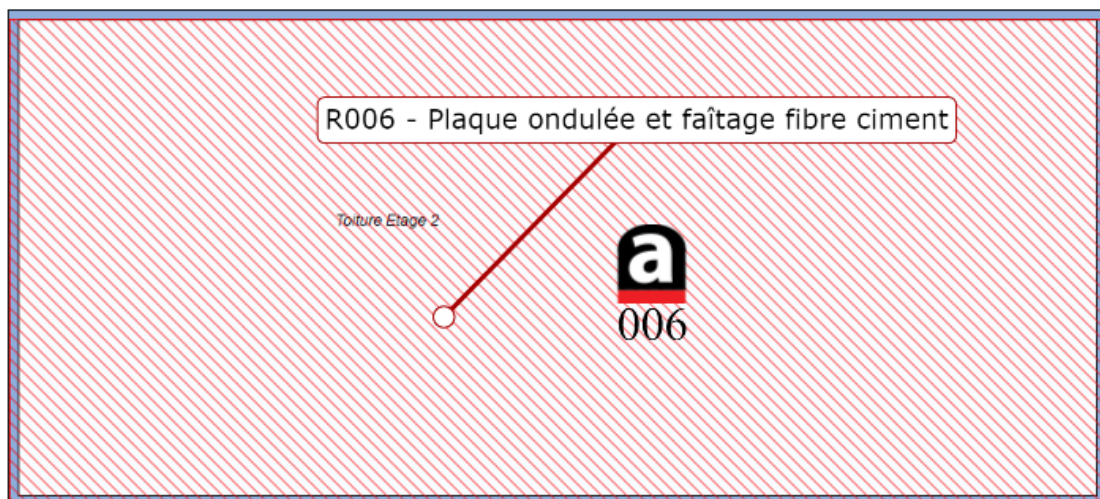
➤ RDC Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



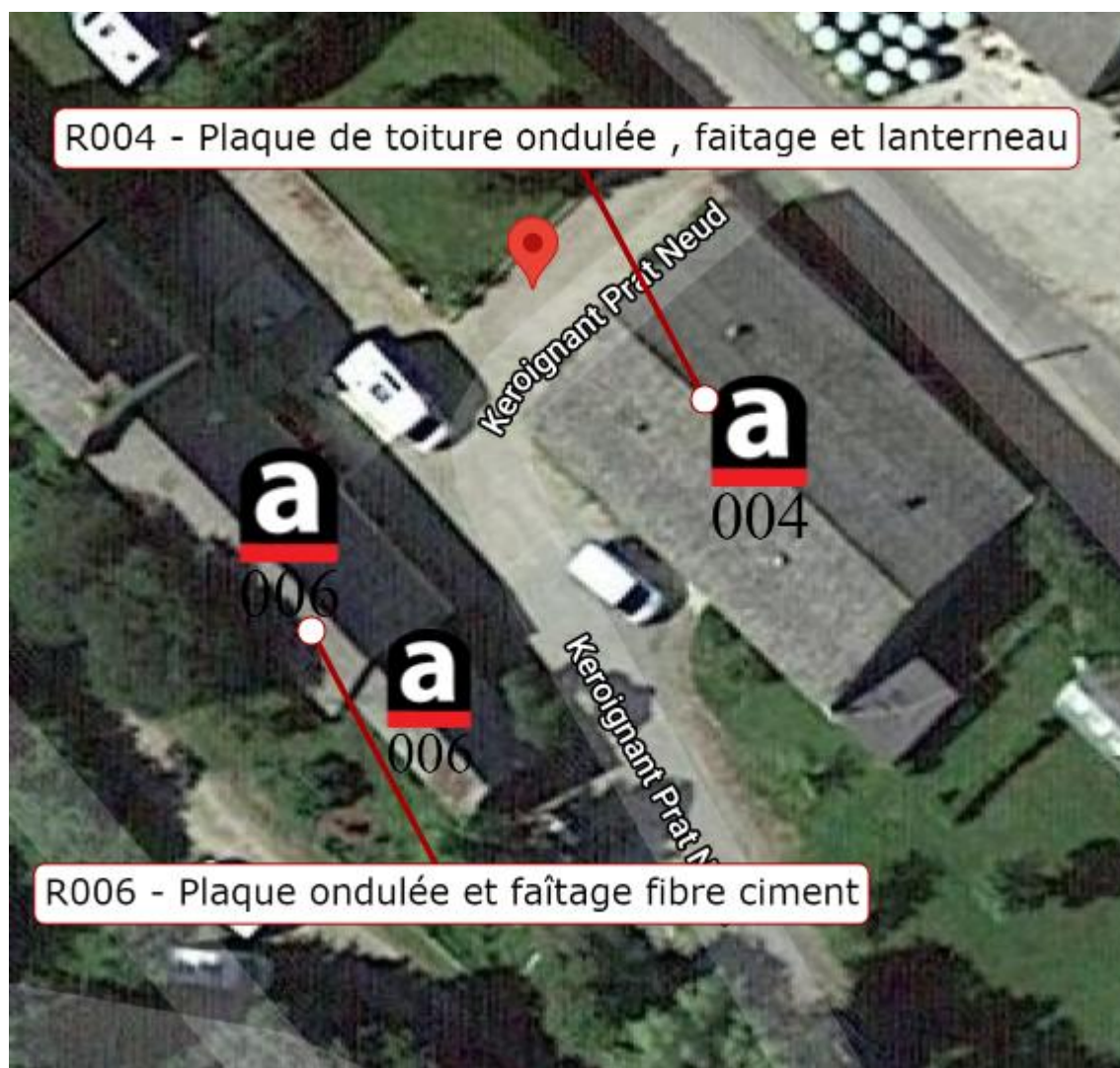
**COMBLES** Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Titre	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



**EXTERIEUR** Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE Bat. A du plan de masse

## Conditions particulières d'exécution

Le repérage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique, ainsi que les articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du même code qui informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante d'après les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique, Le cas échéant, leur état de conservation sera établi. Il est réalisé réglementairement d'après le décret du 3 juin 2011 et de ses arrêtés d'application du 12 décembre 2012.

L'ensemble des matériaux ou produits ne faisant pas partie des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ne sont pas inclus dans le programme de repérage contractuel et ne sont donc pas considérés comme des matériaux ou produits à repérer, et sauf demande particulière de complément au programme de repérage contractuels, ne font pas l'objet de ce repérage d'amiante.

**Le présent repérage amiante ne préjuge donc pas de l'existence dans la construction d'autres matériaux ou produits pouvant contenir de l'amiante**, soit non listés dans le tableau ci-dessus, soit pouvant apparaître après une investigation approfondie destructive (par exemple : flocage dissimulé derrière une contre-cloison, calorifugeage de canalisation encoffré...).

Lorsque l'opérateur a connaissance d'autres matériaux ou produits non listés dans le programme de repérage contractuel, réputés contenir de l'amiante de façon certaine (ex : marquage AT sur un matériau en fibre-ciment attestant de la présence d'amiante,...), il les signale également, sans pour autant que ce signalement garantisse l'exhaustivité des investigations concernant l'ensemble des matériaux ou produits non concernés par le programme de repérage. Plus généralement, l'absence de signalement d'un composant ou partie de composant non concerné par le programme de repérage définit ne peut faire l'objet d'un appel en garantie.

**Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux ou démolition.**

Il doit être complété, selon le cas, par un contrôle amiante spécifique « avant travaux » ou « avant démolition », au cours desquels il peut être nécessaire de réaliser des investigations approfondies destructives pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux ou la démolition.

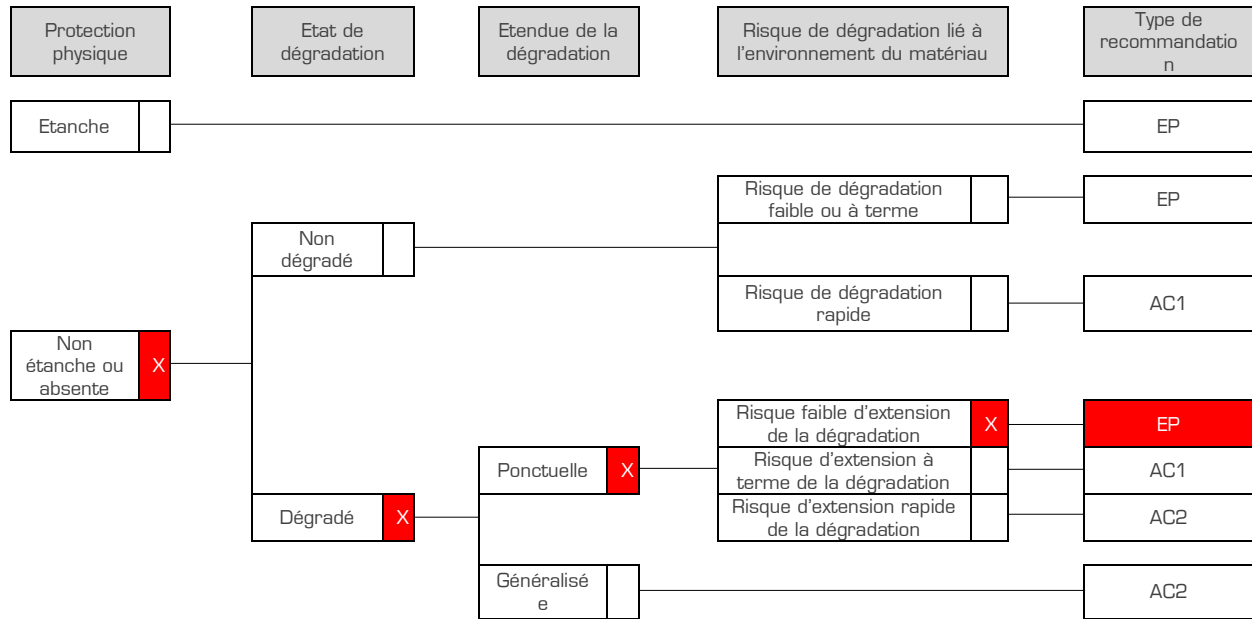
La recherche de la présence de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante dans les parties communes n'est pas l'objet de ce rapport mais est celui du Dossier Technique Amiante des parties communes, dont l'existence est obligatoire depuis le premier janvier 2006. Il convient donc de s'y reporter pour les questions concernant l'ensemble des ouvrages et équipements communs.

## Evaluation des états de conservation

---

### Extérieur - Hangar : Panneau vissé

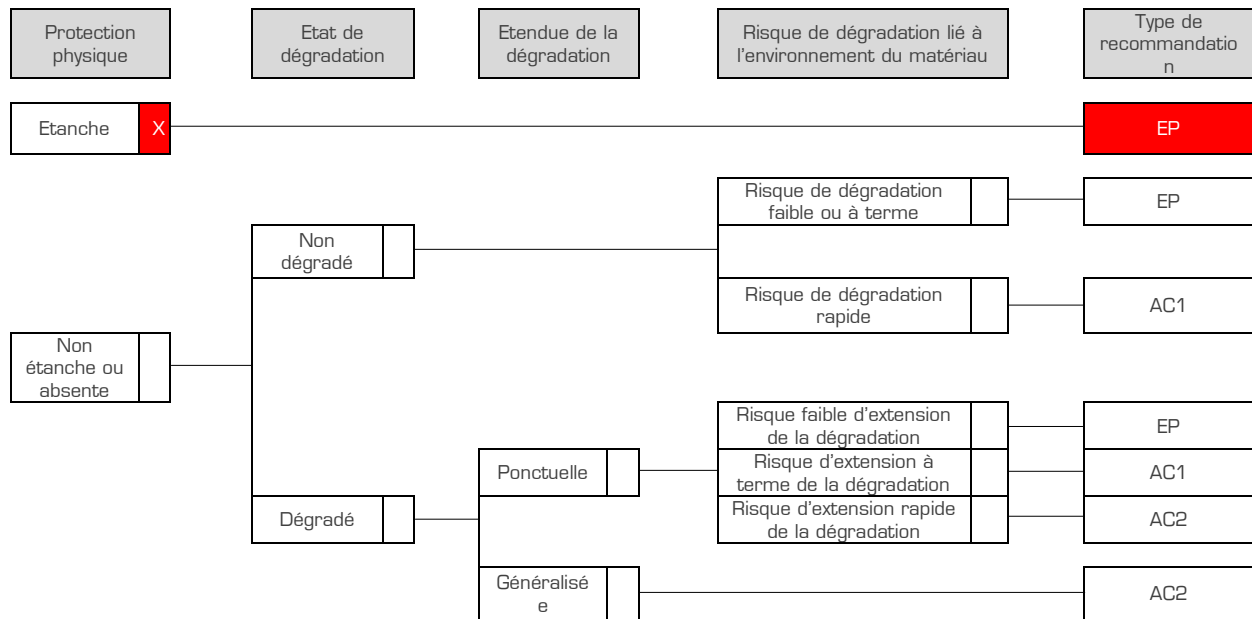
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-CPSO2-2110-023
Date de l'évaluation	29/10/2021
Bâtiment	Maison d'habitation
Local ou zone homogène	Extérieur - Hangar, zone homogène numéro 1
Destination déclarée du local	Habitation et annexe

Extérieur - Hangar : Accessoire de couverture (fibres-ciment)

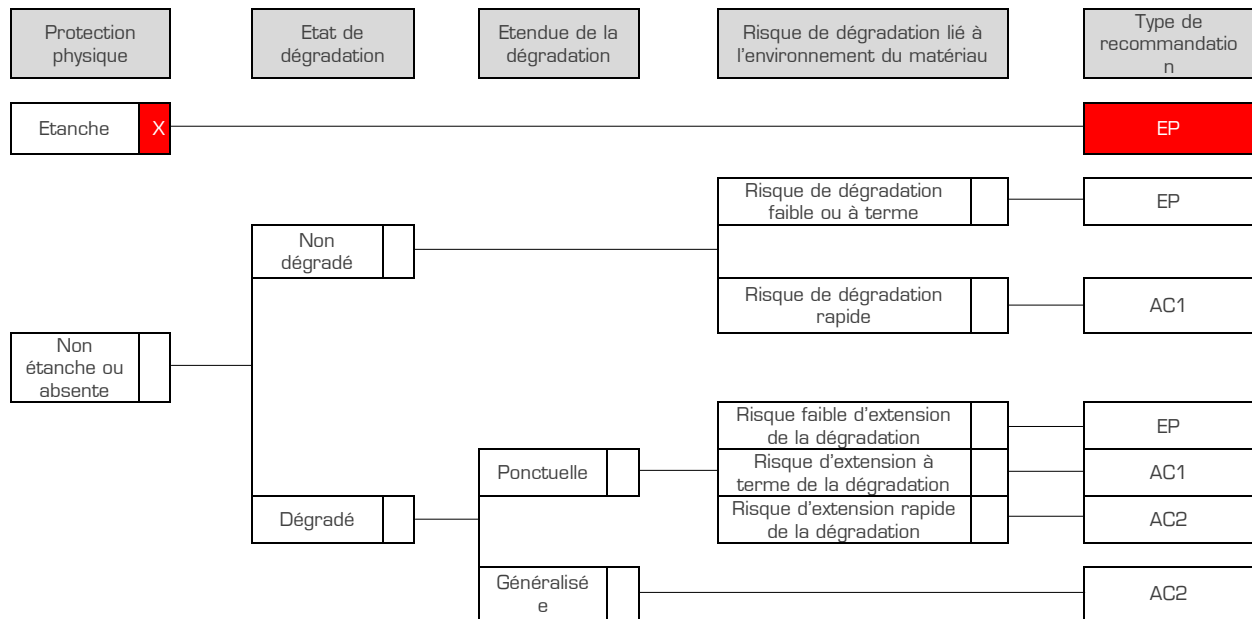
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-CPSO2-2110-023
Date de l'évaluation	29/10/2021
Bâtiment	Maison d'habitation
Local ou zone homogène	Extérieur - Hangar, zone homogène numéro 4
Destination déclarée du local	Habitation et annexe

## Extérieur - Appentis hangar : Plaque(s)

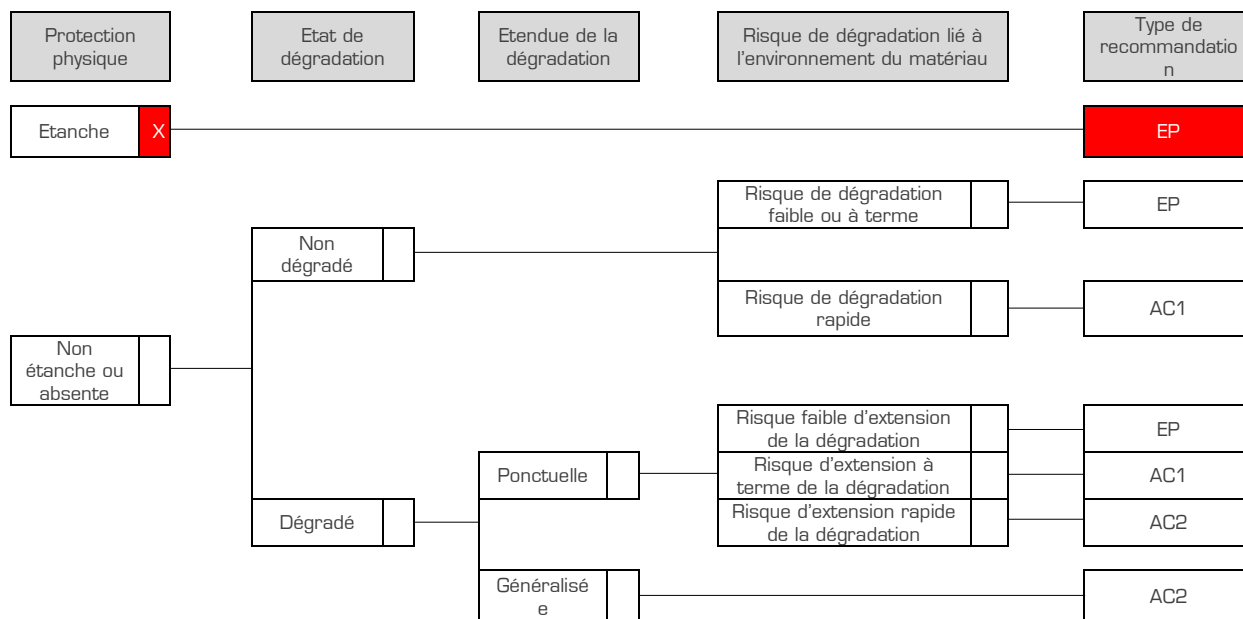
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-CPSO2-2110-023
Date de l'évaluation	29/10/2021
Bâtiment	Maison d'habitation
Local ou zone homogène	Extérieur - Appentis hangar, zone homogène numéro 5
Destination déclarée du local	Habitation et annexe

## Extérieur - Grange 1 : Accessoire de couverture (fibres-ciment)

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-CPSO2-2110-023
Date de l'évaluation	29/10/2021
Bâtiment	Maison d'habitation
Local ou zone homogène	Extérieur - Grange 1, zone homogène numéro 6
Destination déclarée du local	Habitation et annexe

## Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou d'encapsulation de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## Attestation d'assurance

---

Voir document joint en annexe au rapport.

## Certificat de compétence

---

Voir document joint en annexe au rapport.

## Procès-verbaux d'analyse

---

Il n'a pas été réalisé de prélèvement, il n'y a donc aucun procès-verbal, à joindre à ce rapport

## Procès-verbaux d'analyse précédemment réalisés

---

Il n'y a pas de procès-verbal précédemment réalisé.


 Constat d'état parasitaire

## Rappel de la mission

L'objet de la mission est l'établissement d'un constat d'état parasitaire réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

## Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

## Propriétaire

 Monsieur, Madame LACAM  
 Keroignant, Maner Bras, 29420 PLOUVORN

## Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	Keroignant Maner bras 29420 PLOUVORN
Description Sommaire	Maison individuelle
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Non communiquées
Références cadastrales	Section : B 01, N° parcelle : 1129 ; 1635
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Documents fournis	Aucun

Le client déclare ne pas avoir connaissance de la réalisation de traitements antérieurs contre les agents de dégradation biologique du bois ou contre l'humidité du bâti ou de l'ouvrage

## Références de la mission

Commande effectuée le	12/10/2021
Première visite réalisée le	29/10/2021 de 09:00 à 17:00
Opérateur de repérage	Monsieur David PARDÉ
Entreprise	CABINET C.P.S
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 31/12/2021
Sous-traitance	Sans objet
Certification	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Abcidia Certification Domaine de Saint Paul 102, Route de Limours 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Réf : 18-1274)

## Conclusion de la mission d'investigation

---

### Absence de Termites

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

### Présence d'autres parasites


L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) a permis de repérer la présence de traces d'insectes à larves xylophages et de champignons lignivores.

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents biologiques de dégradation du bois (termites, insectes à larves xylophages et champignons lignivores).


En cas de vente d'un immeuble bâti, ce constat peut être utilisé pendant moins de 6 mois pour être joint à l'acte authentique pour exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés constitués par la présence d'agents biologiques de dégradation du bois.


Fait à MORLAIX CEDEX, le 29/10/2021

Monsieur David PARDÉ  
Diagnosticteur certifié



Identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visitées et des éléments infestés ou ayant été infestés par les agents de dégradation biologique du bois et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Ouvrages, parties et éléments examinés	Résultats des constatations termites *	Résultats des constatations insectes à xylophages* des larves	Résultats des constatations champignons lignivores*	Commentaire
Maison individuelle					
Extérieur					
(1) Hangar	Sol (béton)	-	-	-	
(1) Hangar	Mur (Blocs béton Ciment)	-	-	-	
(1) Hangar	Mur (ossature Bois)	-	-	-	
(1) Hangar	Plafond (Elément de charpente Bois)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	- (Pourriture molle)	
(1) Hangar	Plafond (plaque ondulé Fibre ciment)	-	-	-	
(1) Hangar	Huisserie Porte (PVC)	-	-	-	
(1) Hangar	Porte (PVC)	-	-	-	


(1) Hangar	Mur (Ossature acier)	-	-	-	
(1) Hangar	Mur (Plaque de plâtre)	-	-	-	
(1) Hangar	Plafond (sous face Plancher bois)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(1) Hangar	Huisserie Fenêtre (PVC)	-	-	-	
(1) Hangar	Fenêtre (PVC)	-	-	-	
(1) Hangar	Huisserie Porte (bois)	-	-	-	
(1) Hangar	Porte (bois)	-	-	-	
(1) Hangar	Sol (Tout venant)	-	-	-	
(1) Hangar	Mur (Tôles Acier)	-	-	-	
(1) Hangar	canalisation (PVC et métal)	-	-	-	
(1) Hangar	Plafond (plaque de menuiserie Fibre ciment)	-	-	-	
(1) Hangar	Mur (Polystyrène)	-	-	-	
(1) Hangar	Mur (Laine de verre)	-	-	-	
(1) Hangar	Echelle (bois )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
<b>Extérieur</b>					
(2) Mezzanine hangar	Sol (panneau bois)	-	-	-	

(2) Mezzanine hangar	Mur (Tôles Acier)	-	-	-	
(2) Mezzanine hangar	Plafond (Elément de charpente bois)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(2) Mezzanine hangar	Plafond (plaque ondulé Fibre ciment)	-	-	-	
(2) Mezzanine hangar	Huisserie Porte (bois)	-	-	-	
(2) Mezzanine hangar	Porte (bois)	-	-	-	
(2) Mezzanine hangar	Huisserie Fenêtre (bois)	-	-	-	
(2) Mezzanine hangar	Fenêtre (bois)	-	-	-	
(2) Mezzanine hangar	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(2) Mezzanine hangar	Mur (ossature Bois)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
<b>Extérieur</b>					
(3) Salle de jeux hangar	Sol (Moquette)	-	-	-	
(3) Salle de jeux hangar	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(3) Salle de jeux hangar	Plafond (dalle faux plafond)	-	-	-	
(3) Salle de jeux hangar	Huisserie Porte (Bois peint)	-	-	-	

(3) Salle de jeux hangar		Porte (Bois peint)	-	-	-	
(3) Salle de jeux hangar		Huisserie Fenêtre (bois Peinture)	-	-	-	
(3) Salle de jeux hangar		Fenêtre (bois Peinture)	-	-	-	
(3) Salle de jeux hangar		Huisserie Fenêtre (PVC)	-	-	-	
(3) Salle de jeux hangar		Fenêtre (PVC)	-	-	-	
<b>Extérieur</b>						
(4) Atelier hangar	2	Sol (béton)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Mur (Plaque de plâtre)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Plafond (sous face Plancher bois)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Mur (ossature Acier)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Huisserie Fenêtre (PVC)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Fenêtre (PVC)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Huisserie Porte (alu vitrée)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Porte (alu vitrée)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Mur (Blocs béton Ciment)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Huisserie Porte (bois)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Porte (bois)	-	-	-	
(4) Atelier hangar	2	Mur (Panneau bois peinture)	-	-	-	
<b>Extérieur</b>						
(5) Atelier	1	Sol (Moquette)	-	-	-	

hangar						
(5) Atelier hangar	1	Mur (Blocs béton Enduit peinture)	-	-	-	
(5) Atelier hangar	1	Plafond (Dalle de faux-plafond)	-	-	-	
(5) Atelier hangar	1	Huisserie Fenêtre (PVC)	-	-	-	
(5) Atelier hangar	1	Fenêtre (PVC)	-	-	-	
(5) Atelier hangar	1	Huisserie Porte (PVC)	-	-	-	
(5) Atelier hangar	1	Porte (PVC)	-	-	-	
(5) Atelier hangar	1	Huisserie Porte (alu vitrée)	-	-	-	
(5) Atelier hangar	1	Porte (alu vitrée)	-	-	-	
(5) Atelier hangar	1	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
<b>Extérieur</b>						
(6) Appentis hangar		Sol (Terre)	-	-	-	
(6) Appentis hangar		Mur (Blocs béton Ciment)	-	-	-	
(6) Appentis hangar		Plafond (Ossature bois )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(6) Appentis hangar		Plafond (bac acier)	-	-	-	
(6) Appentis hangar		Huisserie Porte (Polycarbonates)	-	-	-	
(6) Appentis		Porte	-	-	-	

hangar (6) Appentis hangar	(Polycarbonates) Mur (ossature Bois)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(6) Appentis hangar	Mur (plaque ondulé Bitumineuse)	-	-	-	
<b>Extérieur</b>					
(7) Grange 1	Sol (béton)	-	-	-	
(7) Grange 1	Mur (Pierre de taille Enduit ciment chaux)	-	-	-	
(7) Grange 1	Mur (Pierre de taille Enduit chaux)	-	-	-	
(7) Grange 1	Plafond (sous face Plancher bois)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	- (Pourriture molle)	
(7) Grange 1	Plafond (Elément de	-	Insectes à larves	-	

	charpente Bois)		xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )		
(7) Grange 1	Plafond (plaque ondulé Fibre ciment)	-	-	-	
(7) Grange 1	Huisserie Porte (bois )	-	-	Champignons lignivores (Pourriture molle)	
(7) Grange 1	Porte (bois )	-	-	Champignons lignivores (Pourriture molle)	
(7) Grange 1	Plafond (linteau bois )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	- (Pourriture fibreuse)	
<b>Rez de chaussée</b>					
(8) Pièce de vie	Sol (Carrelage)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Plafond (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Plinthes (Carrelage)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Mur (Pierre de taille	-	-	-	


	Ciment chaux)				
(8) Pièce de vie	Escalier (bois peinture)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Huisserie Porte (bois Mèlaminé)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Porte (bois Mèlaminé)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Plafond (sous face escalier bois peinture)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Huisserie Porte A (PVC)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Porte A (PVC)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Huisserie Porte-Fenêtre A (alu vitrée)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Porte-Fenêtre A (alu vitrée)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Huisserie Fenêtre C (PVC)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Fenêtre C (PVC)	-	-	-	
(8) Pièce de vie	Poêle (Acier)	-	-	-	
<b>Rez de chaussée</b>					
(9) Cuisine	Sol (Carrelage)	-	-	-	
(9) Cuisine	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(9) Cuisine	Plafond (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(9) Cuisine	Plinthes (Carrelage)	-	-	-	
(9) Cuisine	Huisserie Porte D (PVC)	-	-	-	
(9) Cuisine	Porte D (PVC)	-	-	-	
(9) Cuisine	Huisserie Fenêtre B1 (PVC)	-	-	-	
(9) Cuisine	Fenêtre B1 (PVC)	-	-	-	
(9) Cuisine	Huisserie Fenêtre B2 (PVC)	-	-	-	
(9) Cuisine	Fenêtre B2 (PVC)	-	-	-	
(9) Cuisine	canalisation (PVC et	-	-	-	



	métal)				
<b>Rez de chaussée</b>					
(10) Buanderie	Sol (Parquet flottant)	-	-	-	
(10) Buanderie	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(10) Buanderie	Plafond (lambris bois peinture)	-	-	-	
(10) Buanderie	Plafond (Dalle de faux-plafond)	-	-	-	
(10) Buanderie	Plinthes (Bois médium)	-	-	-	
(10) Buanderie	Huisserie Porte D (bois Vernis)	-	-	-	
(10) Buanderie	Porte D (bois Vernis)	-	-	-	
(10) Buanderie	Huisserie Fenêtre B1 (PVC)	-	-	-	
(10) Buanderie	Fenêtre B1 (PVC)	-	-	-	
(10) Buanderie	Huisserie Fenêtre B2 (PVC)	-	-	-	
(10) Buanderie	Fenêtre B2 (PVC)	-	-	-	
(10) Buanderie	Huisserie Porte C (Mélaminé)	-	-	-	
(10) Buanderie	Porte C (Mélaminé)	-	-	-	
(10) Buanderie	Huisserie Porte E (Mélaminé)	-	-	-	
(10) Buanderie	Porte E (Mélaminé)	-	-	-	
(10) Buanderie	canalisation (PVC et métal)	-	-	-	
<b>Rez de chaussée</b>					
(11) Entrée 2	Sol (Carrelage)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Mur (Plaque de plâtre Peinture)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Plafond (Dalle de faux-plafond)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Escalier E (bois vernis)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Escalier F (bois)	-	-	-	

	vernis]				
(11) Entrée 2	Huisserie Porte A1 (Bois peint)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Porte A1 (Bois peint)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Huisserie Porte A2 (Bois peint)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Porte A2 (Bois peint)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Huisserie Porte B (Bois peint)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Porte B (Bois peint)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Porte C (Bois peint)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Huisserie Porte E (bois Vernis)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Porte E (bois Vernis)	-	-	-	
(11) Entrée 2	Plafond (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(11) Entrée 2	canalisation (PVC et métal)	-	-	-	
<b>Rez de chaussée</b>					
(12) Bureau 1	Sol (Parquet flottant)	-	-	-	
(12) Bureau 1	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(12) Bureau 1	Plafond (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(12) Bureau 1	Plinthes (Bois peinture)	-	-	-	
(12) Bureau 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(12) Bureau 1	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(12) Bureau 1	Huisserie Fenêtre C (PVC)	-	-	-	
(12) Bureau 1	Fenêtre C (PVC)	-	-	-	
(12) Bureau 1	Plafond (lambris bois peinture)	-	-	-	


Rez de chaussée

[13] Salle de bain	Sol (Carrelage)	-	-	-	
[13] Salle de bain	Mur (Faïence)	-	-	-	
[13] Salle de bain	Plafond (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
[13] Salle de bain	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salle de bain	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[13] Salle de bain	Huisserie Fenêtre D (PVC)	-	-	-	
[13] Salle de bain	Fenêtre D (PVC)	-	-	-	
[13] Salle de bain	canalisation (PVC et métal)	-	-	-	
[13] Salle de bain	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
<b>Rez de chaussée</b>					
[14] Wc 1	Sol (Carrelage)	-	-	-	
[14] Wc 1	Mur (Faïence)	-	-	-	
[14] Wc 1	Plafond (dalle faux plafond -)	-	-	-	
[14] Wc 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[14] Wc 1	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
[14] Wc 1	Huisserie Fenêtre D (PVC)	-	-	-	
[14] Wc 1	Fenêtre D (PVC)	-	-	-	
[14] Wc 1	canalisation (PVC et métal)	-	-	-	
[14] Wc 1	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
<b>Rez de chaussée</b>					
[15] Escalier 1	Marches (bois vernis )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	

(15) Escalier 1	Contremarches (bois vernis )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(15) Escalier 1	Limon (bois vernis )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(15) Escalier 1	Contre limon (bois vernis )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(15) Escalier 1	Garde corps (bois vernis )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(15) Escalier 1	Mur (Enduit plâtre peinture )	-	-	-	Tache de moisissure

						
(15) Escalier 1	Plafond (enduit plâtre peinture)	-	-	-		Taux Humidité 21,8 % Tache de moisissure
(15) Escalier 1	Mur (Boiserie peinture)	-	-	-		
(15) Escalier 1	Huissierie Fenêtre B (bois Peinture)	-	-	-		
(15) Escalier 1	Fenêtre B (bois Peinture)	-	-	-		
(15) Escalier 1	Mur (Tablette bois peinture)	-	-	-		




[15] Escalier 1	Mur (poutre bois vernis )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
<b>1er étage 1</b>					
[16] Couloir	Sol (Plancher bois vernis )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
[16] Couloir	Mur (Enduit plâtre Tapisserie)	-	-	-	
[16] Couloir	Plafond (Enduit plâtre peinture)	-	-	-	
[16] Couloir	Plinthes (Bois Vernis)	-	-	-	
[16] Couloir	Huisserie Porte B1 (bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
[16] Couloir	Porte B1 (bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	

(16) Couloir	Huisserie Porte B2 (bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(16) Couloir	Porte B2 (bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(16) Couloir	Huisserie Porte C (bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(16) Couloir	Porte C (bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(16) Couloir	Huisserie Porte D (bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(16) Couloir	Porte D (bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses	-	

				vrillettes - Xestobium - Petites vrillettes - Anobium - )		
<b>1er étage 1</b>						
(17) Chambre 1	Sol (Parquet flottant)	-	-	-		
(17) Chambre 1	Mur (Enduit plâtre Tapisserie)	-	-	-		
(17) Chambre 1	Plafond (Enduit plâtre peinture)	-	-	-		
(17) Chambre 1	Plinthes (Bois peinture)	-	-	-		
(17) Chambre 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-		
(17) Chambre 1	Porte A (bois Peinture )	-		Insectes à larves - xylophages ( - Grosses vrillettes - Xestobium - Petites vrillettes - Anobium - )		
(17) Chambre 1	Huisserie Fenêtre C (PVC)	-	-	-		
(17) Chambre 1	Fenêtre C (PVC)	-	-	-		
(17) Chambre 1	Mur (Tablette bois peinture)	-	-	-		
<b>1er étage 1</b>						
(18) Chambre 2	Sol (Parquet flottant)	-	-	-		
(18) Chambre 2	Mur (Enduit plâtre Tapisserie)	-	-	-		
(18) Chambre 2	Plafond (Lambris PVC -)	-	-	-		
(18) Chambre 2	Plinthes (Bois peinture)	-	-	-		
(18) Chambre 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-		

(18) Chambre 2	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(18) Chambre 2	Huisserie Fenêtre C (PVC)	-	-	-	
(18) Chambre 2	Fenêtre C (PVC)	-	-	-	
(18) Chambre 2	Mur (Tablette Bois vernis)	-	-	-	
<b>1er étage 1</b>					
(19) Chambre 3	Sol (Parquet flottant)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Mur (Enduit plâtre Tapisserie )	-	-	-	Taux Humidité 9,3 %
(19) Chambre 3	Plafond (Lambris PVC -)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Plinthes (Bois médium)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Porte A (Bois peint)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Huisserie Fenêtre D (PVC)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Fenêtre D (PVC)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Mur (Tablette Bois vernis)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Huisserie Porte E (Mélaminé)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Porte E (Mélaminé)	-	-	-	
(19) Chambre 3	Mur (Lambris bois vernis)	-	-	-	
<b>1er étage 1</b>					
(20) Salle d'eau	Sol (linoléum collée)	-	-	-	
(20) Salle d'eau	Mur (Lambris PVC)	-	-	-	
(20) Salle d'eau	Plafond (Lambris PVC)	-	-	-	
(20) Salle d'eau	canalisation (PVC et métal)	-	-	-	
(20) Salle d'eau	Huisserie Porte A (bois)	-	-	-	
(20) Salle d'eau	Porte A (bois)	-	-	-	
(20) Salle d'eau	Huisserie Fenêtre C	-	-	-	

(20) Salle d'eau	(PVC) Fenêtre C (PVC)	-	-	-	
(20) Salle d'eau	Mur (Tablette Mélaminé)	-	-	-	
(20) Salle d'eau	Plinthes (Bois médium)	-	-	-	
<b>Rez de chaussée</b>					
(21) Escalier 2	Marches (bois vernis)	-	-	-	
(21) Escalier 2	Contremarches (bois verniss)	-	-	-	
(21) Escalier 2	Limon (bois peinture)	-	-	-	
(21) Escalier 2	Contre limon (bois peinture)	-	-	-	
(21) Escalier 2	Garde corps (bois peinture )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(21) Escalier 2	Mur (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(21) Escalier 2	Plafond (Plaque de plâtre peinture)	-	-	-	
(21) Escalier 2	Plafond (lambris bois verniss)	-	-	-	
<b>1er étage 2</b>					
(22) Couloir 2	Sol (Parquet flottant)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Mur (Plaque de plâtre tapisserie peinture)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Plafond (lambris bois verniss)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Plafond (Plaque de	-	-	-	

(22) Couloir 2	plâtre peinture) Huisserie Porte A1 (Bois)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Porte A1 (Bois)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Huisserie Porte A2 (Bois)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Porte A2 (Bois)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Huisserie Porte B (Bois)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Porte B (Bois)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Huisserie Porte D (Bois)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Porte D (Bois)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Huisserie Porte C (Mélaminé)	-	-	-	
(22) Couloir 2	Porte C (Mélaminé)	-	-	-	
<b>1er étage 2</b>					
(23) PI couloir 2	Sol (linoléum collée)	-	-	-	
(23) PI couloir 2	Mur (Plaque de plâtre Tapisserie)	-	-	-	
(23) PI couloir 2	Plafond (lambris bois verniss)	-	-	-	
(23) PI couloir 2	Plafond (Plaque de plâtre tapisserie)	-	-	-	
(23) PI couloir 2	Huisserie Porte A (bois)	-	-	-	
(23) PI couloir 2	Porte A (bois)	-	-	-	
<b>1er étage 2</b>					
(24) Chambre 4	Sol (Parquet flottant)	-	-	-	
(24) Chambre 4	Mur (Plaque de plâtre Tapisserie)	-	-	-	
(24) Chambre 4	Plafond (poutre bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium	-	

(24) Chambre 4	Plafond (Plaque de plâtre tapisserie)	-	-	-	
(24) Chambre 4	Plafond (lambris bois vernis)	-	-	-	
<b>1er étage 2</b>					
(25) Chambre 5	Mur (Plaque de plâtre Tapisserie)	-	-	-	
(25) Chambre 5	Plafond (poutre bois Vernis)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
(25) Chambre 5	Plafond (lambris bois vernis)	-	-	-	
(25) Chambre 5	Huisserie Fenêtre (VELUX bois vernis)	-	-	-	
(25) Chambre 5	Fenêtre (VELUX bois vernis)	-	-	-	
(25) Chambre 5	Plinthes (Bois Vernis)	-	-	-	
(25) Chambre 5	Sol (Moquette collée)	-	-	-	
<b>1er étage 2</b>					
(26) Wc 2	Sol (linoléum collée)	-	-	-	
(26) Wc 2	Mur (Plaque de plâtre Enduit)	-	-	-	
(26) Wc 2	Plafond (Plaque de plâtre Enduit)	-	-	-	
(26) Wc 2	Huisserie Porte A (bois)	-	-	-	
(26) Wc 2	Porte A (bois)	-	-	-	
(26) Wc 2	Plafond (Laine de verre)	-	-	-	
(26) Wc 2	Plafond (poutre bois)	-	-	-	
(26) Wc 2	canalisation (PVC et métal)	-	-	-	

## Combles

[27] Etage 1	Combles	Sol (Laine de verre)	-	-	-	
[27] Etage 1	Combles	Sol (poutre bois )	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	
[27] Etage 1	Combles	Mur (Pierre de taille Ciment chaux)	-	-	-	Tache de moisissure 
[27] Etage 1	Combles	Plafond (Elément de charpente Bois)	-	Insectes à larves xylophages (Grosses vrillettes - Xestobium Petites vrillettes - Anobium )	-	Attention à l'étanchéité 
[27] Etage 1	Combles	Huisserie Fenêtre (lucarne acier)	-	-	-	
[27] Etage 1	Combles	Fenêtre (lucarne acier)	-	-	-	

Extérieur Maison individuelle

\* - = absence d'indice d'infestation par un agent de dégradation biologique du bois.



## Identification des parties d'immeubles n'ayant pas été visitées et justification

Designation	Justification
Combles visuel de la trappe Combles Etage 2	non circulaire. Non accessible: absence de trappe

## Moyens d'investigation utilisés

- Outillages : lampe de forte puissance, poinçon fin type alène, humidimètre, loupe éclairante grossissante 10 fois.
- Méthodologie basée selon la norme NF P 03-200 de mai 2016

## Récapitulation des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non examinés et justification

Designation	Justification
Parties d'ouvrages non examinées Vente ou Location	
Intérieur des cloisons de distribution ou mur périphérique avec maçonnerie recouverte	non vérifiable .
Éléments de charpente doublés ou recouverts	non visible .
Face des éléments en contact avec la maçonnerie , le sol , le mur , le plafond ou une cloison	non visible .
Sol , parquet , plancher béton ou plancher bois recouverts	non visible.
Sous face des sols recouverts, planchers ou parquets en terre plein, vide technique ou vide sanitaire	non visible ou non accessible.
Les éléments situés à une hauteur supérieure à 3 mètres	non accessible .
Sous face de plafond recouvert de type plénum, dalle de faux plafonds, ossature avec divers panneau	non visible
Derrière meubles encastrés , tablette mural , élément fixé , crédence, faïence ou nécessitant l'utilisation d'un outil	non accessible .
Sous les sols en type de pose collé , flottant ou nécessitant l'utilisation d'un	non vérifiable .

<p>outil ( du fait barre de seuil , colle , plinthe en périphérie... )</p> <p>Sous les baignoires sans trappe d'accès ou nécessitant l'utilisation d'un outil</p> <p>Sous les bacs à douches du fait de leur emplacement , accessibilité , y compris la zone autour du siphon ou évacuation des eaux sous bac</p> <p>Derrière meuble , canapé ou tout autre objet lourd non déplaçable du fait de leur immobilisation par leur propre poids</p> <p>Éléments extérieur divers (toitures, dépendances...) non accessible à pied ou qui ne permette pas une inspection en sécurité avec un visuel clair ou nécessitant l'utilisation d'un outil ( accès par un seul côté de rue, forte présence de végétation...)</p> <p>Les vides sanitaires ou vides techniques obstrués , encombrés ou dangereux non circulaire ou non visitable</p> <p>Combles sans trappe d'accès ou nécessitant l'utilisation d'un outil , avec une impossibilité d'ouverture (présence d'isolant en quantité...), dont la mise en place de l'échelle pour y accéder n'est pas sécurisé (présence de marche , meuble , palier , garde corps ...), dont l'ouverture ne permet pas de passer le haut du corps d'un adulte</p> <p>Aucun contrôle obligeant une destruction ou une modification de l'état des lieux</p>	<p>non visitable .</p> <p>non visible .</p> <p>non vérifiable .</p> <p>non visible ou non accessible.</p> <p>non accessible .</p> <p>non visible</p> <p>non destructif .</p>
--	--

## Obligation du propriétaire

Il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation (présence ou indice de présence de termites) prévue aux articles L.133-4 et R.133-3 du Code de la construction de l'habitation. Le fait de ne pas effectuer cette déclaration en mairie est passible d'une amende de 450€ (contravention de 3ème classe).

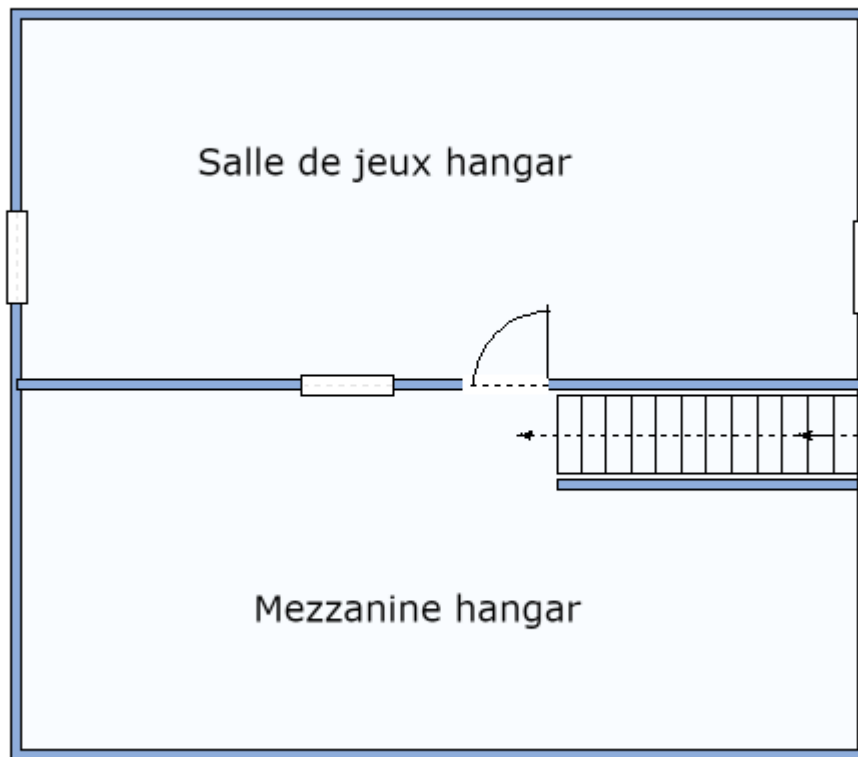
Il est rappelé l'obligation par l'occupant de déclarer en mairie la présence de mûre dans un immeuble bâti. A défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire. Pour les parties communes d'un immeuble bâti de copropriété, la déclaration incombe au syndicat des copropriétaires.

## Constatations diverses

Attention à l'étanchéité de la toiture en ardoise.

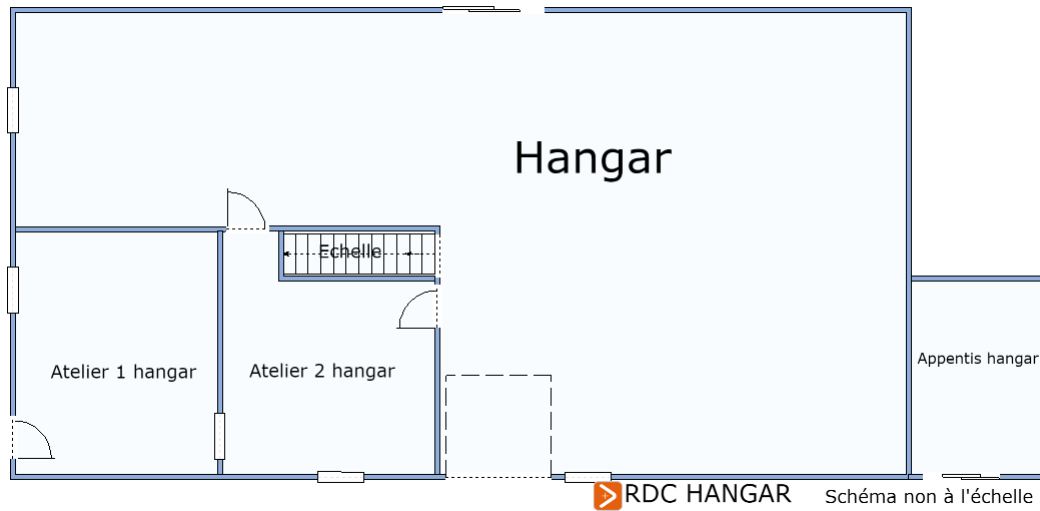
Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Ouvrages, parties et d'ouvrages éléments examinés	Constatations diverses
Extérieur Hangar	Plafond (Elément de charpente Bois)	Trace de coulure Attention à l'étanchéité
Extérieur Grange 1	Plafond (sous face Plancher bois)	Présence de salpêtre Attention faible résistance mécanique
Rez de chaussée Escalier 1	Mur (Enduit plâtre peinture )	Tache de moisissure
Rez de chaussée Escalier 1	Plafond (enduit plâtre peinture)	Auréole au plafond
Combles Combles Etage 1	Plafond (Elément de charpente Bois)	Attention à l'étanchéité Trace de coulure

Schéma du constat

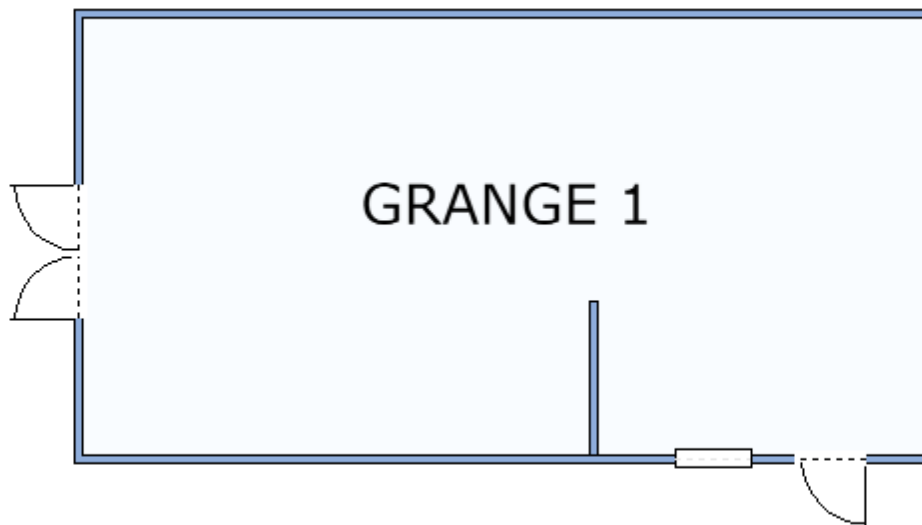


**1ER ETAGE HANGAR**  
Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1		Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE	Bat. A du plan de masse

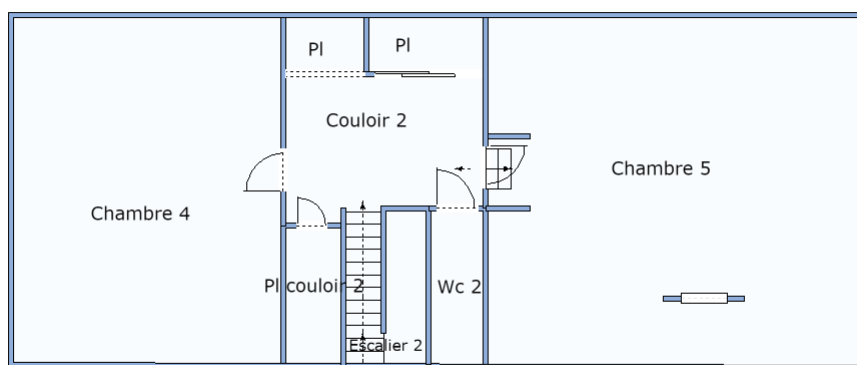


Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE
		Bat. A du plan de masse



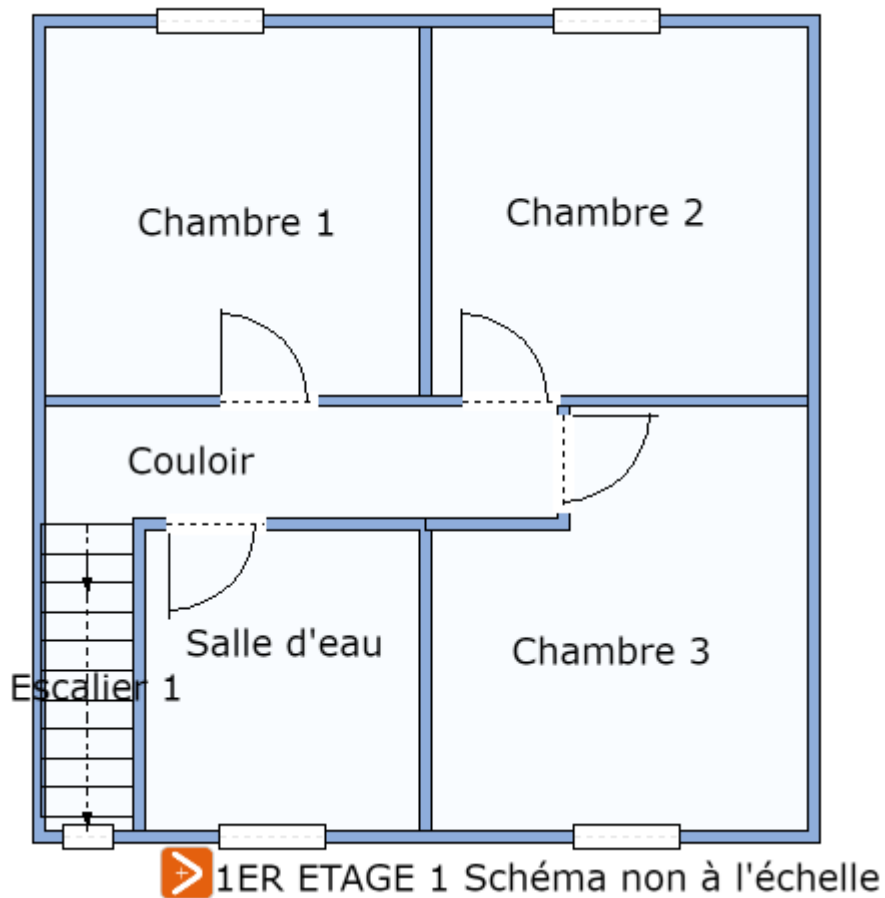
➤ EXTERIEUR Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPS02-2110-023	Titre		Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ	Bat. A du plan de masse

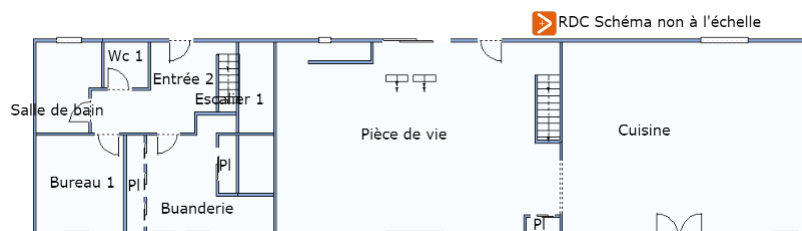


➤ 1ER ETAGE 2 Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1		Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-CPS02-2110-023	Titre	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse

## Conditions particulières d'exécution

---

### Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation (Art. L.133-1 à L.133-6 et R.133-1 à R.133-6).
- Arrêtés municipaux ou préfectoraux en vigueur (consulter la Direction Départementale de l'Équipement ou la mairie du lieu de diagnostic).
- Arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Norme NF P 03-200 de mai 2016 relative au constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis et non bâtis.

### Précisions

En cas de bien meublé n'ayant pas permis un examen exhaustif, le cabinet s'engage à la demande du client, à faire une 2ème visite quand le bien est vide de meubles. Cette visite est gratuite en cas de rendez-vous défini en accord avec le cabinet dans une plage d'une semaine. En cas de rendez-vous défini dans une plage de 2 heures ou de nouvelle visite après dépassement du délai de validité, le montant facturé sera 50 % du tarif initial.

Le constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis ou non bâtis est limité (sauf mission différente expressément spécifiée à la commande) à la recherche des agents de dégradation biologique du bois et de leurs traces prévues en application des lois, décrets ou arrêtés en vigueur au lieu et à la date du diagnostic.

Selon la norme NF P 03-200 de mai 2016 l'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Le présent rapport n'a pas vocation à être utilisé en tant que cahier des charges pour la réalisation de travaux de traitement palliatif des bois en cas de signalement de dégradations dues à des agents de dégradation biologique du bois.

Conformément à la norme NF P 03-200 de mai 2016, l'opérateur ayant réalisé cet état parasite n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Il n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les agents de dégradation biologique des bois.

Dans les immeubles collectifs, l'état parasite concerne exclusivement les parties privatives faisant l'objet de la vente, sauf mission différente expressément spécifiée à la commande. Les parties communes doivent faire l'objet d'un diagnostic complet et spécifique. Néanmoins, celles-ci pourront être visitées en partie par le diagnostiqueur sans pour autant les exonérer des vices-cachés liés aux agents de dégradation biologique des bois et notamment les termites.

### 2 catégories de termites en France métropolitaine :

- Termites souterrains (Réticulitermes) : termites très dévastateurs pour les habitations. Catégorie de termites ciblée par la réglementation. Ils vivent dans les sols et remontent dans les bâtis à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent (bois œuvrés ou non, papier, carton). Durant leur recherche de nourriture, ils peuvent dégrader de nombreux autres matériaux dont ils ne s'alimentent pas (plâtres, isolants, PVC...).

- Termites dits de bois secs (Kaloterme) : termites très rarement rencontrés dans les bâtis et causant des dégâts ponctuels. Ils se rencontrent essentiellement dans les départements du pourtour méditerranéen.

### 3 catégories de termites dans les Départements et Régions d'Outre-Mer :

- Termites souterrains (Coptoterme, Proterme, Heteroterme) : termites provoquant des dégâts très importants dans les bâtiments. Très actifs, les conditions climatiques favorisent leur développement. Leur mode de vie est semblable aux termites souterrains présents en France métropolitaine.
- Termites dits de bois sec (Cryptoterme, Incisiterme) : termites provoquant des dégâts principalement dans les bois d'œuvres et les bois ouvrés. Leur besoin en eau étant peu important, l'humidité des bois leur suffit à se développer.
- Termites arboricoles (Nasutiterme) : termites souvent dans les arbres, peuvent provoquer de graves dégâts. Ils construisent des réseaux de galeries tunnels souterrains pour exploiter les végétaux et aller jusqu'aux bâtiments.

NOTE 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de mûre, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L 133-7 du code de la construction et de l'habitation.

### Recommandations

Nous vous signalons que la présence de mûre ou d'autres champignons lignivores dans un immeuble sont les symptômes d'une humidification anormale et durable des bois, souvent consécutive d'un déséquilibre hydrique du bâtiment. Ces champignons étant susceptibles de dégrader complètement les ossatures en bois non accessibles et de survivre dans certaines conditions pour reprendre leur développement ultérieurement, nous vous informons que la norme européenne NF EN 14128 (juillet 2004) prescrit qu'une recherche approfondie soit réalisée par un expert qui déterminera les causes précises du dommage à réparer, analysera le degré d'activité du champignon responsable, les conditions environnementales, l'importance structurelle et physique des bois endommagés ou qui risquent de l'être et définira les mesures de traitement curatif éventuellement nécessaires.

### Informations Mûres et autres champignons lignivores

Une quarantaine de champignons sont capables de dégrader les bois mis en œuvre dans les bâtiments. Ces champignons sont classés selon l'aspect que prend le bois qu'ils dégradent : découpage en cubes, en fibres, ou spongieux. Ainsi, les champignons sont qualifiés :

- D'agents de pourriture cubique (dont les mûres),
- D'agents de pourriture fibreuse,
- D'agents de pourriture molle.

Les mûres sont les plus dangereux de ces champignons car leurs besoins en eau sont moins élevés que les autres. En outre elles possèdent des filaments spécialisés capables de traverser les matériaux humides (plâtres, mortiers) pour transporter ses éléments nutritifs d'un bois à un autre, parfois distants de plusieurs mètres. Elles nécessitent des mesures de lutte plus importantes que les autres champignons.

Mais que l'on soit en présence d'infestation de mûres ou d'autres champignons lignivores, le principe essentiel reste que :

- Un bâtiment normalement humide = pas de risque d'infestation de mûres ni d'autres champignons ;
- Un bâtiment asséché durablement = mort des mûres et autres champignons.

Que faire en cas d'infestation de mûres ou d'autres champignons lignivores ?

Les champignons, ainsi que le salpêtre, la maladie de la pierre et les moisissures, ne sont que des symptômes d'un excès d'eau dans le bâtiment. Si les champignons peuvent dégrader complètement un plancher, l'excès d'eau dans un mur peut entraîner la désagrégation et la chute de pierres et le développement des moisissures peut causer des maladies respiratoires.

Pour la bonne conservation des bois et du bâti, et la bonne santé des occupants, il faut donc remédier à cet excès d'eau en rétablissant les conditions normales d'humidité dans le bâtiment. De plus, l'excès d'eau dans les matériaux le rend plus difficile à chauffer : rétablir les conditions normales d'humidité permet également de faire des économies d'énergie. Supprimer l'excès d'eau suffit à tuer les champignons, y compris les mérules, et à mettre les bois à l'abri de toute nouvelle infestation. Les traitements fongicides, destinés uniquement à accélérer la mort des champignons, ne sont pas toujours utiles. Ils peuvent parfois être sources d'autres problèmes (efflorescences, retardement de l'assèchement des murs, ...).

Les mesures à prendre peuvent être déterminées par un spécialiste (expert bâtiment, expert bois) à l'occasion d'une expertise, qui déterminera (selon la norme européenne NF EN 14128) :

- la nature et l'état d'activité du champignon,
- l'ampleur des dégradations, les bois à remplacer ou à renforcer,
- les mesures d'assainissement et d'assèchement nécessaires et adaptées au bâti,
- la nécessité ou non d'accélérer la mort du champignon par un traitement fongicide,
- les mesures de surveillance et d'entretien éventuelles.

Il n'existe pas de solution universelle !

Chaque bâtiment est un cas particulier qui doit être étudié en détail pour envisager les remèdes adaptés.

Définitions (Selon norme NFP 03-200 de mai 2016)

Etat parasite : situation d'un immeuble ou d'un ouvrage vis-à-vis des agents de dégradation biologique du bois

Constat de l'état parasite : reconnaissance d'un immeuble ou d'un ouvrage vis-à-vis des agents de dégradation biologique du bois.

Agent de dégradation biologique du bois : insectes destructeurs du bois et champignons lignivores

Infestation : présence ou indice de présence d'agent de dégradation biologique du bois.

Ouvrage : réalisation en bois ou en matériau dérivé du bois tel qu'une ossature en bois, une charpente, un plancher, une passerelle, un platelage, un ponton, une terrasse, un escalier, une pergola, etc.

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

L'objet de la mission est l'établissement d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb CREP vente réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

### Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

### Propriétaire

Monsieur, Madame LACAM  
Keroignant, Maner Bras, 29420 PLOUVORN

### Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN
Description Sommaire	Maison individuelle
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Section : B 01, N° parcelle(s) : 1129 ; 1635
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Description de l'ensemble du bien immobilier	

### Références de la mission

Commande effectuée le	12/10/2021
Visite réalisée le	29/10/2021 à 09:00
Opérateur de repérage et certification	Monsieur David PARDÉ. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Abcidia Certification Domaine de Saint Paul 102, Route de Limours 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Réf : 18-1274)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 31/12/2021
Laboratoire accrédité (analyse)	Eurofins Analyses pour le Bâtiment ouest, EUROFIN ANALYSES POUR LE BÂTIMENT OUEST
Sous-traitance	Sans objet

### Occupation du bien lors de la visite

Le bien n'est pas occupé      Nombre d'enfants mineurs : 0      Mineurs de moins de 6 ans : 0  
Le bien immobilier est vendu vide d'occupants selon indication du propriétaire      Oui

## Moyens de mesure utilisés

Les mesures de plomb sont effectuées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb.

Marque	Modèle	N° série	Radionucléide	Date de changement	Activité initiale	Numéro ASN
FONDIS	FEnX 23mCi	1-0156	Cadmium	02/07/2022	850	T290349

Etalonnage initial et final de l'appareil réalisé sur surface test de : 1.0 mg/cm<sup>2</sup>

Etalonnages réalisés pour ce constat : initial à 3,400 - final à 3,400 mg/cm<sup>2</sup>

## Conclusion du constat de risque d'exposition au plomb

Les unités de diagnostic (UD) se répartissent de la manière suivante :

Classe des UD	Non mesurées	0	1	2	3	Total
Concentration en plomb (seuil 1 mg/cm <sup>2</sup> )		< seuil	> seuil (état de dégradation)			
		Absence de plomb	Non Dégradé Non Visibles	Etat D'usage	Dégradés	283
%	34,63	65,37	0	0	0	100%

### Absence de plomb

Absence.

Absence totale de revêtements contenant du plomb.

### Absence de dégradation du bâti

Absence de situation de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

Etant donné l'absence de mesures supérieures aux seuils réglementaires, il n'y a pas lieu d'établir un nouveau constat à chaque mutation.

Fait à MORLAIX CEDEX, le 29/10/2021

Monsieur David PARDÉ  
Diagnosticteur certifié



Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de risque de saturnisme infantile :

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.	NON
--	-----

L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3.	NON
---	-----

Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de dégradation du bâti :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	NON
---	-----

Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce.	NON
---	-----

Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité.	NON
--	-----

## Obligation du propriétaire

---

Sans objet.

## Pièces ou locaux visités

---

### Ne comprenant pas de peintures au plomb :

Extérieur : Hangar, Mezzanine hangar, Salle de jeux hangar, Atelier 2 hangar, Atelier 1 hangar, Appentis hangar, Grange 1.

Rez de chaussée : Pièce de vie, Cuisine, Buanderie, Entrée 2, Bureau 1, Salle de bain, Wc 1, Escalier 1.

1er étage 1 : Couloir, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Salle d'eau.

Rez de chaussée : Escalier 2.

1er étage 2 : Couloir 2, Pl couloir 2, Chambre 4, Chambre 5, Wc 2.

Combles : Combles Etage 1.

## Pièces ou locaux non visités

---

Désignation	Justification
Combles : Combles Etage 2 Extérieur : Toiture Etage 2	Non accessible: absence de trappe

## Autres observations

Sans objet

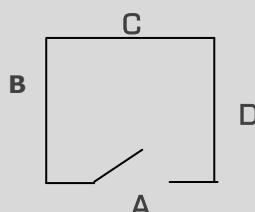
## Rapport des mesures de concentration en plomb

En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces d'une habitation est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale.

Concernant l'interprétation des mesures, voir conditions particulières d'exécution.

### Repérage dans la pièce (Rep.)

A l'intérieur de chaque pièce, les mesures sont effectuées sur les unités de diagnostic dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la cloison ou le mur correspondant à la porte d'entrée dans la pièce (Rep. A).



### Localisation des mesures

HG G BG	H haut C centre B bas	HD D BD
---------------	-----------------------------	---------------

Nombre total d'unités de diagnostic	283
Nombre total de mesures	370

### Abréviations :

N°	Numéro de la mesure	nm	Non mesuré
----	---------------------	----	------------

### Extérieur : Hangar

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
1	canalisation		PVC et métal /	-	nm		nm	Matériau récent
2	Echelle		bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
3	Fenêtre Ext. et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
4	Fenêtre Int. et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
5	Mur		Blocs béton / Ciment	En bas	<0.9		0	
6	Mur		Blocs béton / Ciment	En haut	<0.9		0	
7	Mur		Laine de verre /	-	nm		nm	Absence de revêtement
8	Mur		ossature / Bois	En bas	<0.9		0	
9	Mur		ossature / Bois	En haut	<0.9		0	
10	Mur		Ossature acier /	-	nm		nm	Absence de revêtement
11	Mur		Plaque de plâtre /	-	nm		nm	Absence de revêtement
12	Mur		Polystyrène /	-	nm		nm	Absence de revêtement
13	Mur		Tôles / Acier	En bas	<0.9		0	
14	Mur		Tôles / Acier	En haut	<0.9		0	
15	Plafond		Elément de charpente / bois	A droite	<0.9		0	
16	Plafond		Elément de charpente / bois	A gauche	<0.9		0	
17	Plafond		plaque de menuiserie / Fibre ciment	A droite	<0.9		0	
18	Plafond		plaque de menuiserie / Fibre ciment	A gauche	<0.9		0	
19	Plafond		plaque ondulé / Fibre ciment	A droite	<0.9		0	
20	Plafond		plaque ondulé / Fibre ciment	A gauche	<0.9		0	
21	Plafond		sous face / Plancher bois	A droite	<0.9		0	
22	Plafond		sous face / Plancher bois	A gauche	<0.9		0	
23	Porte et huisserie		bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
24	Porte et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent

Nombre Total d'UD : 17 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; de % d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Mezzanine hangar

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
25	Fenêtre Ext. et huisserie		bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
26	Fenêtre Int. et huisserie		bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
27	Mur		ossature / Bois	En bas	<0.9		0	
28	Mur		ossature / Bois	En haut	<0.9		0	
29	Mur		Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
30	Mur		Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
31	Mur		Tôles / Acier	En bas	<0.9		0	
32	Mur		Tôles / Acier	En haut	<0.9		0	
33	Plafond		Élément de charpente / bois	A droite	<0.9		0	
34	Plafond		Élément de charpente / bois	A gauche	<0.9		0	
35	Plafond		plaque ondulé / Fibre ciment	A droite	<0.9		0	
36	Plafond		plaque ondulé / Fibre ciment	A gauche	<0.9		0	
37	Porte et huisserie		bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 8 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Salle de jeux hangar

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
38	Fenêtre Ext. et huisserie		bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
39	Fenêtre Ext. et huisserie		bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
40	Fenêtre Ext. et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
41	Fenêtre Int. et huisserie		bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
42	Fenêtre Int. et huisserie		bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
43	Fenêtre Int. et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
44	Mur		Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
45	Mur		Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
46	Plafond		dalle faux plafond /	-	nm		nm	Absence de revêtement
47	Porte et huisserie		bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
48	Porte et huisserie		bois / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 7 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Atelier 2 hangar

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
49	Fenêtre Ext. et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
50	Fenêtre Int. et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
51	Mur		Blocs béton / Ciment	En bas	<0.9		0	
52	Mur		Blocs béton / Ciment	En haut	<0.9		0	
53	Mur		ossature / Acier	En bas	<0.9		0	
54	Mur		ossature / Acier	En haut	<0.9		0	
55	Mur		Panneau bois / peinture	En bas	<0.9		0	
56	Mur		Panneau bois / peinture	En haut	<0.9		0	
57	Mur		Plaque de plâtre /	-	nm		nm	Absence de revêtement
58	Plafond		sous face / Plancher bois	A droite	<0.9		0	
59	Plafond		sous face / Plancher bois	A gauche	<0.9		0	
60	Porte et huisserie		alu vitrée /	En bas	<0.9		0	
61	Porte et huisserie		alu vitrée /	En haut	<0.9		0	
62	Porte et huisserie		bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 9 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Atelier 1 hangar

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
63	Fenêtre Ext. et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
64	Fenêtre Int. et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
65	Mur		Blocs béton / Enduit ciment peinture	En bas	<0.9		0	
66	Mur		Blocs béton / Enduit ciment peinture	En haut	<0.9		0	
67	Mur		Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
68	Mur		Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
69	Plafond		Dalle de faux-plafond /	-	nm		nm	Absence de revêtement
70	Porte et huisserie		alu vitrée /	En bas	<0.9		0	
71	Porte et huisserie		alu vitrée /	En haut	<0.9		0	
72	Porte et huisserie		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent

Nombre Total d'UD : 7 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Extérieur : Apprentis hangar

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
73	Mur		Blocs béton / Ciment	En bas	<0.9		0	
74	Mur		Blocs béton / Ciment	En haut	<0.9		0	
75	Mur		ossature / Bois	En bas	<0.9		0	
76	Mur		ossature / Bois	En haut	<0.9		0	
77	Mur		plaque ondulé / Bitumineuse	En bas	<0.9		0	
78	Mur		plaque ondulé / Bitumineuse	En haut	<0.9		0	
79	Plafond		bac acier /	-	nm		nm	Absence de revêtement
80	Plafond		Ossature bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
81	Porte et huisserie		Polycarbonates /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 6  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

Extérieur : Grange 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
82	Mur		Pierre de taille / Enduit chaux	En bas	<0.9		0	
83	Mur		Pierre de taille / Enduit chaux	En haut	<0.9		0	
84	Mur		Pierre de taille / Enduit ciment chaux	En bas	<0.9		0	
85	Mur		Pierre de taille / Enduit ciment chaux	En haut	<0.9		0	
86	Plafond		Élément de charpente / bois	A droite	<0.9		0	
87	Plafond		Élément de charpente / bois	A gauche	<0.9		0	
88	Plafond		Lintéau bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
89	Plafond		plaque ondulé / Fibre ciment	A droite	<0.9		0	
90	Plafond		plaque ondulé / Fibre ciment	A gauche	<0.9		0	
91	Plafond		sous face / Plancher bois	A droite	<0.9		0	
92	Plafond		sous face / Plancher bois	A gauche	<0.9		0	
93	Porte et huisserie		bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 7  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Pièce de vie

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
94	Escalier		bois / peinture	En bas	<0.9		0	
95	Escalier		bois / peinture	En haut	<0.9		0	
96	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A droite	<0.9		0	
97	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A gauche	<0.9		0	
98	Plafond		sous face / escalier bois peinture	A droite	<0.9		0	
99	Plafond		sous face / escalier bois peinture	A gauche	<0.9		0	
100	Plinthes		Carrelage /	-	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
101	Poêle		Acier /	-	nm		nm	Absence de revêtement
102	Porte et huisserie		bois / Mélaminé	En bas	<0.9		0	
103	Porte et huisserie		bois / Mélaminé	En haut	<0.9		0	
104	Mur	A	Pierre de taille / Ciment chaux	En bas	<0.9		0	
105	Mur	A	Pierre de taille / Ciment chaux	En haut	<0.9		0	
106	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
107	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
108	Porte et huisserie	A	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
109	Porte-Fenêtre huisserie	Ext. et A	alu vitrée /	En bas	<0.9		0	
110	Porte-Fenêtre huisserie	Ext. et A	alu vitrée /	En haut	<0.9		0	
111	Porte-Fenêtre huisserie	Int. et A	alu vitrée /	En bas	<0.9		0	
112	Porte-Fenêtre huisserie	Int. et A	alu vitrée /	En haut	<0.9		0	
113	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
114	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
115	Fenêtre Ext. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
116	Fenêtre Int. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
117	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
118	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
119	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
120	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 16  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Cuisine

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
121	canalisation		PVC et métal /	-	nm		nm	Matériau récent
122	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A droite	<0.9		0	
123	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A gauche	<0.9		0	
124	Plinthes		Carrelage /	-	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
125	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
126	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
127	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
128	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
129	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
130	Fenêtre Int. et huisserie	B1	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
131	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
132	Fenêtre Int. et huisserie	B2	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
133	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
134	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
135	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
136	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
137	Porte et huisserie	D	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent

Nombre Total d'UD : 12  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Buanderie**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
138	canalisation		PVC et métal /	-	nm		nm	Matériau récent
139	Plafond		Dalle de faux-plafond /	-	nm		nm	Absence de revêtement
140	Plafond		lambris bois / peinture	A droite	<0.9		0	
141	Plafond		lambris bois / peinture	A gauche	<0.9		0	
142	Plinthes		Bois / médium	A droite	<0.9		0	
143	Plinthes		Bois / médium	A gauche	<0.9		0	
144	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
145	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
146	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
147	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
148	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
149	Fenêtre Int. et huisserie	B1	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
150	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
151	Fenêtre Int. et huisserie	B2	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
152	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
153	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
154	Porte et huisserie	C	Mé laminé /	-	nm		nm	Absence de revêtement
155	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
156	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
157	Porte et huisserie	D	bois / Vernis	En bas	<0.9		0	
158	Porte et huisserie	D	bois / Vernis	En haut	<0.9		0	
159	Mur	E	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
160	Mur	E	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
161	Porte et huisserie	E	Mé laminé /	-	nm		nm	Absence de revêtement
162	Mur	F	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
163	Mur	F	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 17  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Entrée 2**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
164	canalisation		PVC et métal /	-	nm		nm	Matériau récent
165	Plafond		Dalle de faux-plafond /	-	nm		nm	Absence de revêtement
166	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A droite	<0.9		0	
167	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A gauche	<0.9		0	
168	Mur	A	Plaque de plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
169	Mur	A	Plaque de plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
170	Porte et huisserie	A1	bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
171	Porte et huisserie	A1	bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
172	Porte et huisserie	A2	bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
173	Porte et huisserie	A2	bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
174	Mur	B	Plaque de plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
175	Mur	B	Plaque de plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
176	Porte et huisserie	B	bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
177	Porte et huisserie	B	bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
178	Mur	C	Plaque de plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
179	Mur	C	Plaque de plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
180	Porte et huisserie	C	bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
181	Porte et huisserie	C	bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
182	Mur	D	Plaque de plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
183	Mur	D	Plaque de plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
184	Escalier	E	bois / vernis	En bas	<0.9		0	
185	Escalier	E	bois / vernis	En haut	<0.9		0	
186	Mur	E	Plaque de plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
187	Mur	E	Plaque de plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
188	Porte et huisserie	E	bois / Vernis	En bas	<0.9		0	
189	Porte et huisserie	E	bois / Vernis	En haut	<0.9		0	
190	Escalier	F	bois / vernis	En bas	<0.9		0	
191	Escalier	F	bois / vernis	En haut	<0.9		0	
192	Mur	F	Plaque de plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
193	Mur	F	Plaque de plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 16  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Bureau 1**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
194	Plafond		lambris bois / peinture	A droite	<0.9		0	
195	Plafond		lambris bois / peinture	A gauche	<0.9		0	
196	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A droite	<0.9		0	
197	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A gauche	<0.9		0	
198	Plinthes		Bois / peinture	A droite	<0.9		0	
199	Plinthes		Bois / peinture	A gauche	<0.9		0	
200	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
201	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
202	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
203	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
204	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
205	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
206	Fenêtre Ext. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
207	Fenêtre Int. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
208	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
209	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
210	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
211	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 10 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Salle de bain

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
212	canalisation		PVC et métal /	-	nm		nm	Matériau récent
213	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A droite	<0.9		0	
214	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A gauche	<0.9		0	
215	Mur	A	Faïence /	-	nm		nm	Absence de revêtement
216	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
217	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
218	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
219	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
220	Mur	B	Faïence /	-	nm		nm	Absence de revêtement
221	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
222	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
223	Mur	C	Faïence /	-	nm		nm	Absence de revêtement
224	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
225	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
226	Fenêtre Ext. et huisserie	D	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
227	Fenêtre Int. et huisserie	D	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
228	Mur	D	Faïence /	-	nm		nm	Absence de revêtement
229	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
230	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 13 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Wc 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
231	canalisation		PVC et métal /	-	nm		nm	Matériau récent
232	Plafond		dalle faux plafond / -	-	nm		nm	Absence de revêtement
233	Mur	A	Faïence /	-	nm		nm	Absence de revêtement
234	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
235	Mur	A	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
236	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
237	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
238	Mur	B	Faïence /	-	nm		nm	Absence de revêtement
239	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
240	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
241	Mur	C	Faïence /	-	nm		nm	Absence de revêtement
242	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
243	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
244	Fenêtre Ext. et huisserie	D	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
245	Fenêtre Int. et huisserie	D	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
246	Mur	D	Faïence /	-	nm		nm	Absence de revêtement
247	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
248	Mur	D	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 13 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Escalier 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
249	Contre limon		bois / vernis	En bas	<0.9		0	
250	Contre limon		bois / vernis	En haut	<0.9		0	
251	Contremarches		bois / vernis	En bas	<0.9		0	
252	Contremarches		bois / vernis	En haut	<0.9		0	
253	Garde corps		bois / vernis	En bas	<0.9		0	
254	Garde corps		bois / vernis	En haut	<0.9		0	
255	Limon		bois / vernis	En bas	<0.9		0	
256	Limon		bois / vernis	En haut	<0.9		0	
257	Marches		bois / vernis	En bas	<0.9		0	
258	Marches		bois / vernis	En haut	<0.9		0	
259	Plafond		Enduit plâtre / peinture	A droite	<0.9		0	
260	Plafond		Enduit plâtre / peinture	A gauche	<0.9		0	
261	Mur	A	Enduit plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
262	Mur	A	Enduit plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
263	Mur	A	poutre bois / vernis	En bas	<0.9		0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
264	Mur	A	poutre bois / vernis	En haut	<0.9			0	
265	Fenêtre Ext. et huisserie	B	bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
266	Fenêtre Ext. et huisserie	B	bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
267	Fenêtre Int. et huisserie	B	bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
268	Fenêtre Int. et huisserie	B	bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
269	Mur	B	Boiserie / peinture	En bas	<0.9			0	
270	Mur	B	Boiserie / peinture	En haut	<0.9			0	
271	Mur	B	Enduit plâtre / peinture	En bas	<0.9			0	
272	Mur	B	Enduit plâtre / peinture	En haut	<0.9			0	
273	Mur	B	Tablette / bois peinture	En bas	<0.9			0	
274	Mur	B	Tablette / bois peinture	En haut	<0.9			0	
275	Mur	C	Enduit plâtre / peinture	En bas	<0.9			0	
276	Mur	C	Enduit plâtre / peinture	En haut	<0.9			0	
277	Mur	D	Enduit plâtre / peinture	En bas	<0.9			0	
278	Mur	D	Enduit plâtre / peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 15  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage 1 : Couloir

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
279	Plafond		Enduit plâtre / peinture	A droite	<0.9			0	
280	Plafond		Enduit plâtre / peinture	A gauche	<0.9			0	
281	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
282	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
283	Mur	B	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
284	Mur	B	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
285	Porte et huisserie	B1	bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
286	Porte et huisserie	B1	bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
287	Porte et huisserie	B2	bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
288	Porte et huisserie	B2	bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
289	Mur	C	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
290	Mur	C	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
291	Porte et huisserie	C	bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
292	Porte et huisserie	C	bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
293	Mur	D	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
294	Mur	D	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
295	Porte et huisserie	D	bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
296	Porte et huisserie	D	bois / Vernis	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 9  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage 1 : Chambre 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
297	Plafond		Enduit plâtre / peinture	A droite	<0.9			0	
298	Plafond		Enduit plâtre / peinture	A gauche	<0.9			0	
299	Plinthes		Bois / peinture	A droite	<0.9			0	
300	Plinthes		Bois / peinture	A gauche	<0.9			0	
301	Mur	A	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
302	Mur	A	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
303	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
304	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
305	Mur	B	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
306	Mur	B	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
307	Fenêtre Ext. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm		Absence de revêtement Matériau récent
308	Fenêtre Int. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm		Absence de revêtement Matériau récent
309	Mur	C	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
310	Mur	C	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
311	Mur	C	Tablette / bois peinture	En bas	<0.9			0	
312	Mur	C	Tablette / bois peinture	En haut	<0.9			0	
313	Mur	D	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
314	Mur	D	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage 1 : Chambre 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
315	Plafond		Lambris PVC / -	-	nm		nm		Absence de revêtement Matériau récent
316	Plinthes		Bois / peinture	A droite	<0.9			0	
317	Plinthes		Bois / peinture	A gauche	<0.9			0	
318	Mur	A	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
319	Mur	A	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
320	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
321	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
322	Mur	B	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
323	Mur	B	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
324	Fenêtre Ext. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm		Absence de revêtement Matériau récent
325	Fenêtre Int. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm		Absence de revêtement Matériau récent

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
326	Mur	C	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
327	Mur	C	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
328	Mur	C	Tablette / Bois vernis	En bas	<0.9		0	
329	Mur	C	Tablette / Bois vernis	En haut	<0.9		0	
330	Mur	D	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
331	Mur	D	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 10 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage 1 : Chambre 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
332	Plafond		Lambris PVC / -	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
333	Plinthes		Bois / médium	A droite	<0.9		0	
334	Plinthes		Bois / médium	A gauche	<0.9		0	
335	Mur	A	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
336	Mur	A	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
337	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
338	Porte et huisserie	A	bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
339	Mur	B	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
340	Mur	B	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
341	Mur	C	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
342	Mur	C	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
343	Fenêtre Ext. et huisserie	D	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
344	Fenêtre Int. et huisserie	D	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
345	Mur	D	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
346	Mur	D	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
347	Mur	D	Lambris bois / vernis	En bas	<0.9		0	
348	Mur	D	Lambris bois / vernis	En haut	<0.9		0	
349	Mur	D	Tablette / Bois vernis	En bas	<0.9		0	
350	Mur	D	Tablette / Bois vernis	En haut	<0.9		0	
351	Mur	E	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
352	Mur	E	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
353	Porte et huisserie	E	Méliné /	-	nm		nm	Absence de revêtement
354	Mur	F	Enduit plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
355	Mur	F	Enduit plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 14 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage 1 : Salle d'eau

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
356	canalisation		PVC et métal /	-	nm		nm	Matériau récent
357	Plafond		Lambris PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
358	Plinthes		Bois / médium	A droite	<0.9		0	
359	Plinthes		Bois / médium	A gauche	<0.9		0	
360	Mur	A	Lambris PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
361	Porte et huisserie	A	bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
362	Mur	B	Lambris PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
363	Fenêtre Ext. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
364	Fenêtre Int. et huisserie	C	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
365	Mur	C	Lambris PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
366	Mur	C	Tablette / Méliné	En bas	<0.9		0	
367	Mur	C	Tablette / Méliné	En haut	<0.9		0	
368	Mur	D	Lambris PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent

Nombre Total d'UD : 11 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Escalier 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
369	Contre limon		bois / peinture	En bas	<0.9		0	
370	Contre limon		bois / peinture	En haut	<0.9		0	
371	Contremarches		bois / vernis	En bas	<0.9		0	
372	Contremarches		bois / vernis	En haut	<0.9		0	
373	Garde corps		bois / peinture	En bas	<0.9		0	
374	Garde corps		bois / peinture	En haut	<0.9		0	
375	Limon		bois / peinture	En bas	<0.9		0	
376	Limon		bois / peinture	En haut	<0.9		0	
377	Marches		bois / vernis	En bas	<0.9		0	
378	Marches		bois / vernis	En haut	<0.9		0	
379	Plafond		lambris bois / vernis	A droite	<0.9		0	
380	Plafond		lambris bois / vernis	A gauche	<0.9		0	
381	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A droite	<0.9		0	
382	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A gauche	<0.9		0	
383	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
384	Mur	B	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	
385	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En bas	<0.9		0	
386	Mur	C	Plaque de plâtre / peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 9  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

1er étage 2 : Couloir 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
387	Plafond		lambris bois / vernis	A droite	<0.9		0	
388	Plafond		lambris bois / vernis	A gauche	<0.9		0	
389	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A droite	<0.9		0	
390	Plafond		Plaque de plâtre / peinture	A gauche	<0.9		0	
391	Mur	A	Plaque de plâtre / tapisserie peinture	En bas	<0.9		0	
392	Mur	A	Plaque de plâtre / tapisserie peinture	En haut	<0.9		0	
393	Porte et huisserie	A1	bois / -	-	nm		nm	Absence de revêtement
394	Porte et huisserie	A2	bois / -	-	nm		nm	Absence de revêtement
395	Mur	B	Plaque de plâtre / tapisserie peinture	En bas	<0.9		0	
396	Mur	B	Plaque de plâtre / tapisserie peinture	En haut	<0.9		0	
397	Porte et huisserie	B	bois / -	-	nm		nm	Absence de revêtement
398	Mur	C	Plaque de plâtre / tapisserie peinture	En bas	<0.9		0	
399	Mur	C	Plaque de plâtre / tapisserie peinture	En haut	<0.9		0	
400	Porte et huisserie	C	Méla miné /	-	nm		nm	Absence de revêtement
401	Mur	D	Plaque de plâtre / tapisserie peinture	En bas	<0.9		0	
402	Mur	D	Plaque de plâtre / tapisserie peinture	En haut	<0.9		0	
403	Porte et huisserie	D	bois / -	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 11  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

1er étage 2 : Pl couloir 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
404	Plafond		lambris bois / vernis	A droite	<0.9		0	
405	Plafond		lambris bois / vernis	A gauche	<0.9		0	
406	Plafond		Plaque de plâtre / tapisserie	A droite	<0.9		0	
407	Plafond		Plaque de plâtre / tapisserie	A gauche	<0.9		0	
408	Mur	A	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
409	Mur	A	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
410	Porte et huisserie	A	bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
411	Mur	B	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
412	Mur	B	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
413	Mur	C	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
414	Mur	C	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
415	Mur	D	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
416	Mur	D	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 7  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

1er étage 2 : Chambre 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
417	Plafond		lambris bois / vernis	A droite	<0.9		0	
418	Plafond		lambris bois / vernis	A gauche	<0.9		0	
419	Plafond		Plaque de plâtre / tapisserie	A droite	<0.9		0	
420	Plafond		Plaque de plâtre / tapisserie	A gauche	<0.9		0	
421	Plafond		poutre bois / vernis	A droite	<0.9		0	
422	Plafond		poutre bois / vernis	A gauche	<0.9		0	
423	Mur	A	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
424	Mur	A	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
425	Mur	B	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
426	Mur	B	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
427	Mur	C	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
428	Mur	C	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
429	Mur	D	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
430	Mur	D	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 7  
 Nombre d'UD de classe 3 : 0  
 de % d'UD de classe 3 : 0%

1er étage 2 : Chambre 5

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
431	Fenêtre Ext. et huisserie		VELUX / bois vernis	En bas	<0.9		0	
432	Fenêtre Ext. et huisserie		VELUX / bois vernis	En haut	<0.9		0	
433	Fenêtre Int. et huisserie		VELUX / bois vernis	En bas	<0.9		0	
434	Fenêtre Int. et huisserie		VELUX / bois vernis	En haut	<0.9		0	
435	Plafond		lambris bois / vernis	A droite	<0.9		0	
436	Plafond		lambris bois / vernis	A gauche	<0.9		0	
437	Plafond		poutre bois / vernis	A droite	<0.9		0	
438	Plafond		poutre bois / vernis	A gauche	<0.9		0	
439	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9		0	
440	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9		0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
441	Mur	A	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
442	Mur	A	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
443	Mur	B	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
444	Mur	B	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
445	Mur	C	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
446	Mur	C	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
447	Mur	D	Plaque de plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
448	Mur	D	Plaque de plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 9 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage 2 : Wc 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
449	canalisation		PVC et métal /	-	nm			nm	Matériau récent
450	Plafond		Laine de verre /	-	nm			nm	Absence de revêtement
451	Plafond		Plaque de plâtre / Enduit	A droite	<0.9			0	
452	Plafond		Plaque de plâtre / Enduit	A gauche	<0.9			0	
453	Plafond		poutre bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
454	Mur	A	Plaque de plâtre / Enduit	En bas	<0.9			0	
455	Mur	A	Plaque de plâtre / Enduit	En haut	<0.9			0	
456	Porte et huisserie	A	bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
457	Mur	B	Plaque de plâtre / Enduit	En bas	<0.9			0	
458	Mur	B	Plaque de plâtre / Enduit	En haut	<0.9			0	
459	Mur	C	Plaque de plâtre / Enduit	En bas	<0.9			0	
460	Mur	C	Plaque de plâtre / Enduit	En haut	<0.9			0	
461	Mur	D	Plaque de plâtre / Enduit	En bas	<0.9			0	
462	Mur	D	Plaque de plâtre / Enduit	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 9 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

### Combles : Combles Etage 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	/ Localisation des mesures	mg/cm <sup>2</sup>	Type de dégradation	la	Classe	Observations
463	Fenêtre Ext. et huisserie		lucarne acier /	-	nm			nm	Absence de revêtement
464	Fenêtre Int. et huisserie		lucarne acier /	-	nm			nm	Absence de revêtement
465	Mur		Pierre de taille / Ciment chaux	En bas	<0.9			0	
466	Mur		Pierre de taille / Ciment chaux	En haut	<0.9			0	
467	Plafond		Élément de charpente / bois	A droite	<0.9			0	
468	Plafond		Élément de charpente / bois	A gauche	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 4 ; Nombre d'UD de classe 3 : 0 ; % d'UD de classe 3 : 0%

## Analyses

Aucune analyse n'a été effectuée.

## Conditions particulières d'exécution

### Textes de référence

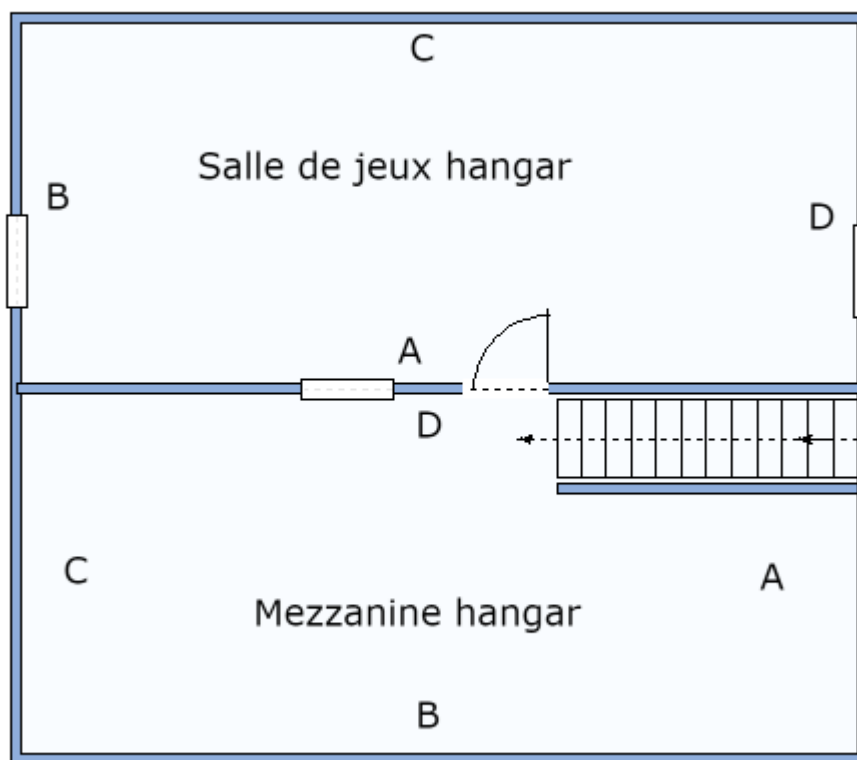
- Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
- Articles L1334-5 à L1334-10 du code de la santé publique (CSP),
- Articles R1334-10 à R1334-12 du CSP,
- Décret 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46-030 Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

Précisions : limite du constat de risque d'exposition au plomb

L'article R1334-11 du code de la santé publique demande d'identifier toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb. Les mesures faites présentent deux types de limitation :

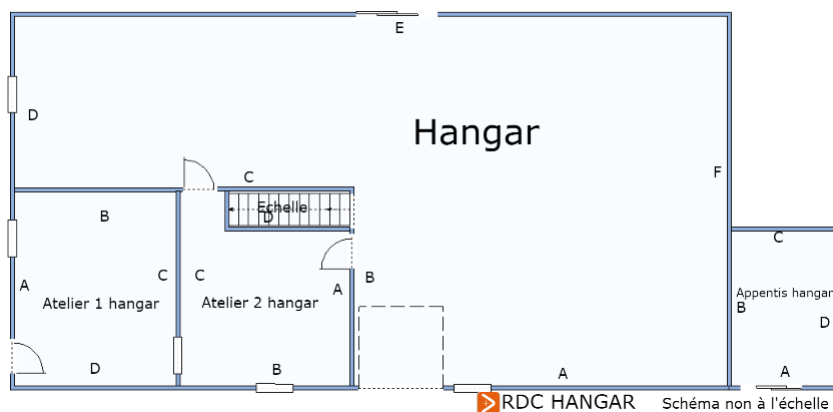
- Limitation due à l'échantillonnage : une mesure ne s'effectuant que sur quelques cm<sup>2</sup>, seul un échantillonnage limité des surfaces est possible et le constat de risque d'exposition au plomb ne peut donc avoir de sens qu'en référence à une méthodologie d'échantillonnage déterminée. Un autre échantillonnage pourrait conduire à un résultat différent.
- Limitation due à la technique de mesure dans le cas des mesures faites par appareil portable : les mesures sont faites par émission d'un rayonnement produit par une source radioactive et analyse spectrale du rayonnement de fluorescence X réémis en retour par les atomes de plomb. Les différents rayonnements peuvent subir des altérations dues aux différentes couches de revêtement situées entre le plomb et la surface. De ce fait, les mesures du plomb en profondeur peuvent présenter des dispersions importantes.

## Schéma du constat de risque d'exposition au plomb

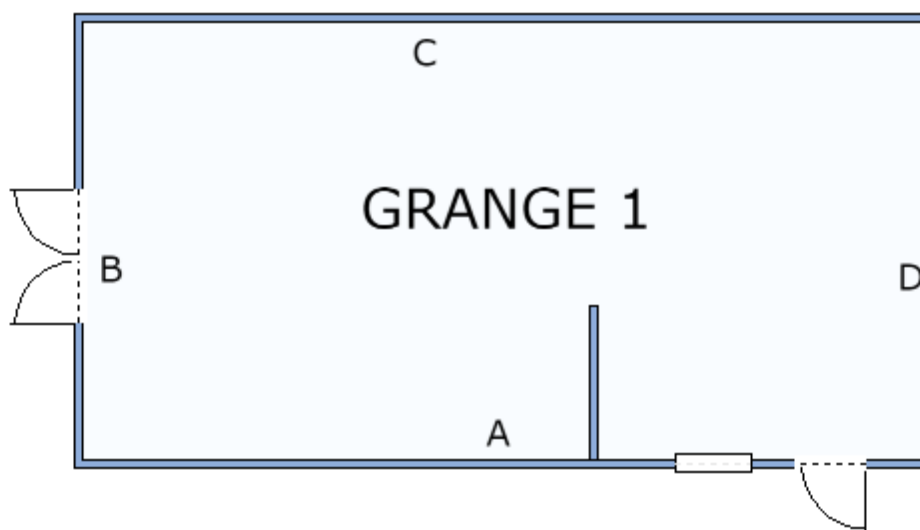


**1ER ETAGE HANGAR**  
Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse

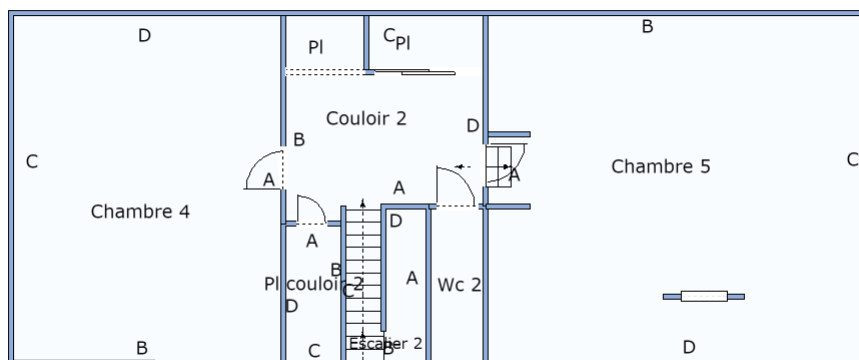


Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



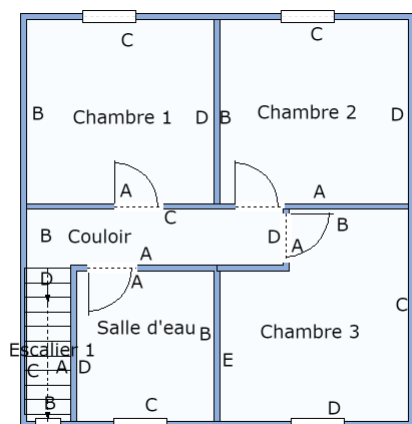
EXTERIEUR Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



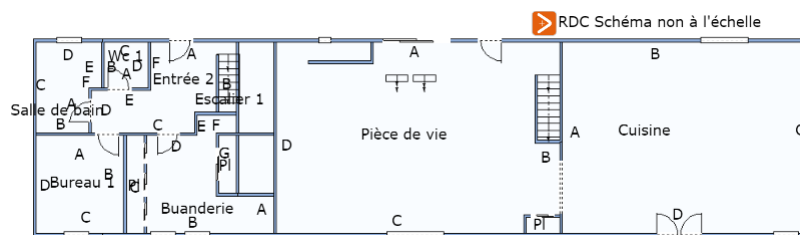
1ER ETAGE 2 Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1		Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ	Bat. A du plan de masse



1ER ETAGE 1 Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1		Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse

## Note d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres), lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions :**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette au œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux, avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination des poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte :**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions des affaires départementales de l'équipement ou des directions des affaires sanitaires et sociales, ou sur le site internet des ministres chargés de la santé et du logement

# ➤ **Rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité**

L'objet de la mission est l'établissement d'un rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité. Il est réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution

## Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

---

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances

Département	29
Commune	PLOUVORN
Type d'immeuble	Maison individuelle
Adresse	Keroignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN
Référence cadastrale	Section : B 01, N° parcelle(s) : 1129 ; 1635
N° logement / Etage / Identification fiscale	Sans objet
Désignation du lot de (co)propriété	Sans objet
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Année de construction du local et de ses dépendances	Avant 1949
Année de réalisation de l'installation électrique	Non communiquée
Distributeur d'électricité	Non communiqué

**Pièces et emplacements non visités**

**Justification**

Combles Etage 2	Non accessible: absence de trappe
Toiture Etage 2	

**Identification du donneur d'ordre**

---

**Propriétaire**

---

Si différent du propriétaire

Monsieur, Madame LACAM

Keroignant, Maner Bras, 29420 PLOUVORN

**Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport**

---

Opérateur de repérage

Monsieur David PARDÉ. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Abcidia Certification 102  
Route de Limours  
Domaine de Saint Paul  
78470 Saint Rémy-Lès-Chevreuse (Réf : 18-1274) le 15/02/2019 jusqu'au 14/02/2024

Nom et raison sociale de l'entreprise

CABINET C.P.S

Adresse de l'entreprise

11 Rue Carnot  
29674 MORLAIX CEDEX

Numéro de Siret	530 054 907 00049
Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 31/12/2021
Commande effectuée le	12/10/2021
Visite réalisée le	29/10/2021 à 09:00
Pièces jointes	Sans objet
Sous-traitance	Sans objet
Durée de validité en cas de vente	28/10/2024
Durée de validité en cas de location	28/10/2027
Retour du courrier préliminaire	Non retourné
Appareil électrique	APPAREIL TEST ELECTRIQUE FLUKE 1653B

## Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

---

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension  $\leq 50$  V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;

Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

## Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1. **Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.**
- 2. Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3. « Dispositif de protection contre les surintensités » adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5. **Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions – Protection mécanique des conducteurs.**
- 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

### Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
- P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

### Informations complémentaires :

- IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

Fait à MORLAIX CEDEX, le 29/10/2021

Monsieur David PARDÉ

Cachet de l'entreprise

Signature opérateur

**DIAGAMTER**  
CABINET C.P.S  
11, Rue Carnot  
Morlaix 02.98.62.16.16  
Landivisiau 02.98.24.98.15  
St Pol de Léon 02.98.72.60.68  
Rcs Brest 530 054 907 00049



## Avertissement particulier

---

### Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Aucun point de contrôle non vérifié pour le bien visité.

## Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

---

Le devoir de conseil de l'opérateur ayant réalisé l'intervention se limite exclusivement dans le cadre du présent rapport aux obligations qui lui incombent, telles qu'indiquées dans la norme NF C16-600 (dernière version en vigueur au jour de l'édition du rapport).

Le tableau suivant détaille les points examinés qui font l'objet d'une anomalie lors du diagnostic.

Nous vous conseillons de supprimer les anomalies identifiées en consultant dans les meilleurs délais un électricien qualifié.

Points à examiner	Libellé des points de contrôle vérifiés*	Commentaires	Observations	Domaine conclusion*
Appareil général de commande et protection ou dispositif de coupure générale d'urgence dissocié	Caractéristiques techniques (type d'appareil, type de commande, type de coupure)	Tetrapolaire	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas à coupure omnipolaire et simultanée. Le dispositif de coupure d'urgence (disjoncteur de branchement, interrupteur,...) permet de couper totalement l'alimentation de tous les circuits.	1
Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension	Présence	Matériel électrique mal fixé - 1er étage Chambre 3 	L'enveloppe du matériel est manquante ou détériorée. Les protections électriques doivent être entières et non dégradées pour que les occupants soient en sécurité à tout instant.	5
Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension	Mise en œuvre	Au moins un circuit Risque de contact directe . - Extérieur Salle de jeux hangar  Au moins un circuit Risque de contact	L'installation électrique comporte une(des) connexion(s) avec une(des) partie(s) active(s) nue(s) sous tension accessible. Les parties conductrices des éléments électriques doivent être inaccessibles pour que les occupants soient en sécurité à tout instant.	5

directe . - Extérieur Hangar (Echelle)

Au moins un circuit Risque de contact  
directe . - 1er étage Chambre 1



Au moins un circuit Risque de contact  
directe . - 1er étage Salle d'eau



Au moins un circuit Risque de contact  
directe . - 1er étage 2 Chambre 5



		<p>Au moins un circuit Risque de contact directe . - 1er étage 2 Wc 2</p> 		
<p>Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension</p>	<p>Matériels présentant des risques de contact directs : fixations Matériels présentant des risques de contact directs : état mécanique du matériel</p>	<p>Attention au point de lumière de l'étage. Conducteurs isolés non protégés</p> 	<p>Un(des) conducteur(s) isolé(s) n'est(ne sont) pas placé(s) sur toute sa(leurs) longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Tous les fils électriques doivent être totalement inaccessibles.</p>	<p>5</p>

\* selon l'annexe I de l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité dans les Immeubles à usage d'Habitation

\*\* Cette colonne reprend les numéros des points à examiner en conclusion dans le chapitre 5.

## Constatations diverses

N° article (1)	Libellé des constatations diverses	Commentaire
B11	L'installation est protégée dans son ensemble par un ou plusieurs dispositifs différentiels à haute sensibilité (inférieure ou égale à 30mA). L'ensemble des socles de prises de courant est de type à obturateur. L'ensemble des socles de prises de courant est de type à puits de 15mm.	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme (NF C16-600) ou les spécifications techniques utilisées.

## Observations

La valeur de la résistance de terre est de 19,8 Ohms.

## Explications détaillées relatives aux risques encourus

---

*Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées*

### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Conditions particulières : les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celle-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Matériels électriques présentant des risques de contact direct

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

### Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## Informations complémentaires

### Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure de courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon

d'alimentation.

## Conditions particulières d'exécution

---

### Textes de référence

Ordonnance du 8 juin 2005 instaurant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Décret n°2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

Décret 2006-1153 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des diagnostics techniques (DDT).

Article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

La norme NF C16-600 version Juillet 2017 relative à l'état de l'installation électrique des parties privatives des locaux à usage d'habitation

En cas de location :

Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

### Précisions concernant l'état des installations intérieures d'électricité

Le domaine d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits basse tension et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention du diagnostiqueur ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique, ni destruction des isolants des câbles, hormis certaines exceptions. Elle ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, tient informé l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc...). Le donneur d'ordre, ou son représentant, signale également au diagnostiqueur les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).

Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant :

Fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances sont accessibles,

S'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur,

Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic sont accessibles.

Si l'une des conditions indiquées ci-dessus n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être réalisées, le diagnostic ne pourra être réalisé en totalité : le diagnostiqueur signalera alors dans le rapport chaque impossibilité et les motifs correspondants.

Par ailleurs, le diagnostiqueur attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée et lui rappelle que la responsabilité du diagnostiqueur est limitée aux points effectivement vérifiés et qu'elle ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de tout ou partie de l'installation ainsi qu'au risque de non ré-enclenchement de l'appareil de coupure.

**Le diagnostic ne porte pas sur le fonctionnement des installations électriques mais sur son état apparent visant la sécurité des personnes et des biens**

---

.

## Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : DIA-CPS02-2110-023  
Réalisé par Laurent FICHET  
Pour le compte de CABINET C.P.S

Date de réalisation : 2 novembre 2021 (Valable 6 mois)  
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
N° 2020063-0003 du 3 mars 2020.

### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
**Keroignant - Maner bras**  
**29420 Plouvorn**  
Parcelle(s) :  
0B1129, 0B1635  
Vendeur  
**Monsieur, Madame LACAM**



### SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
SIS <sup>(1)</sup>	Pollution des sols	approuvé	26/09/2019	non	-	p.4
Zonage de sismicité : 2 - Faible <sup>(2)</sup>				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 3 - Significatif <sup>(3)</sup>				oui	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Faible
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(4)</sup>	Non	-
Basias, Basol, lcpé	Oui	2 sites* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'Information sur les Sols.

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en maître et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

**Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif.**  
**Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.**

Réf : DIA-CPS00-1506-003  
DIAGAMTER CPS FINISTERE NORD - 11 Rue Carnot - 29600 MORLAIX - 02 98 62 16 16

## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	3
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	4
Déclaration de sinistres indemnisés.....	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	6
Annexes.....	7

## Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

### 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2020063-0003** du **03/03/2020**

#### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : **02/11/2021**

#### 2. Adresse

Parcelle(s) : 0B1129, 0B1635

Keroignant 29420 Plouvorn

#### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**prescrit** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**appliqué par anticipation** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

**approuvé** oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche   
Mouvement de terrain  Mvt terrain-Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
Feu de forêt  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui  non

#### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**prescrit** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**appliqué par anticipation** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

**approuvé** oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
Pollution des sols  Pollution des eaux  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui  non

#### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

**approuvé** oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

**prescrit** oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui  non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui  non

#### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée **Faible** Très faible  
zone 5  zone 4  zone 3  **zone 2**  zone 1

#### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : **Significatif** Faible avec facteur de transfert Faible  
zone 3  zone 2  zone 1

#### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui  non

#### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui  non

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 2019269-0002 du 26/09/2019 portant création des SIS dans le département

#### Parties concernées

**Vendeur** Monsieur, Madame LACAM à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
**Acquéreur** \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Attention ! SIS n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Réf : DIA-CPS00-1506-003

DIAGAMTER CPS FINISTERE NORD - 11 Rue Carnot - 29600 MORLAIX - 02 98 62 16 16

## Cartographies ne concernant pas l'immeuble

*Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :*

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 26/09/2019



Réf : DIA-CPS00-1506-003  
DIAGAMTER CPS FINISTERE NORD - 11 Rue Carnot - 29600 MORLAIX - 02 98 62 16 16

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/07/1999	05/07/1999	20/10/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/02/1990	17/02/1990	23/03/1990	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	21/05/1989	21/05/1989	13/12/1989	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1987	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Quimper - Finistère  
Commune : Plouvorn

**Adresse de l'immeuble :**  
Keroignant - Maner bras  
Parcelle(s) : 0B1129, 0B1635  
29420 Plouvorn  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Monsieur, Madame LACAM

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## Prescriptions de travaux

Aucune

---

## Documents de référence

Aucun

---

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par CABINET C.P.S en date du 02/11/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2020063-0003 en date du 03/03/2020 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
  - Le risque Radon (niveau : significatif)
- 

## Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 2020063-0003 du 3 mars 2020
- > Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

## Préfecture

Cabinet du préfet

Direction des sécurités

Service interministériel de défense et  
de protection civiles

### Arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère

Le préfet du Finistère,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

AP n° 2020063-0003 du 3 mars 2020

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 à L 125-7, R 125-23 à R 125-27 et R 563-1 à R 563-8 ;
- VU le code de la construction et de l'habitation ;
- VU le code de commerce ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2019080-0001 du 21 mars 2019 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère ;
- VU les arrêtés préfectoraux n° 2019172-0002 du 21 juin 2019, n° 2019256-0002, n° 2019256-0003, n° 2019256-0004, n° 2019256-0005 du 13 septembre 2019, n° 2019263-0002 du 20 septembre 2019, n° 2019269-0002 du 26 septembre 2019 et n° 2020034-0002 du 03 février 2020 portant respectivement sur la localisation de secteurs d'informations sur les sols (SIS) sur le territoire de Concarneau Cornouaille agglomération, de la CC du haut pays bigouden, de Poher Communauté, de la CC du pays fouesnantais, de la CC de haute Cornouaille, de la CC Lesneven côtes des légendes, de la CC du pays de Landivisiau, de la CC presqu'île de Crozon-Aulne maritime ;
- VU l'arrêté ministériel de la ministre des armées du 15 novembre 2019 prescrivant un plan de prévention des risques technologiques autour de la pyrotechnie de Saint Nicolas sur les communes de Guipavas, Le Relecq Kerhuon et Plougastel Daoulas ;
- SUR proposition du directeur de cabinet du préfet du Finistère,

## ARRETE

### Article 1

L'arrêté préfectoral n° 2019080-0001 du 21 mars 2019 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère est abrogé et remplacé, en toutes ses dispositions, par le présent arrêté.

### Article 2

Au terme des articles L125-5, L125-6 et L125-7 et R125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et des pollutions auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques et pollutions, fondé sur les informations transmises par le Préfet du Finistère, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente.

Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté pour les biens immobiliers situés :

1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques approuvé ;
2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L562-2 du code de l'environnement ;
3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit ;
4. dans la zone de sismicité 2 (faible) instituée pour la totalité du territoire de l'ensemble des communes du Finistère par l'article R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement ;
5. dans un secteur d'information sur les sols ;
6. dans une commune à potentiel radon de niveau 3.

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique dans chacune des communes listées en annexe 2 du présent arrêté.

### Article 3

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère <http://www.finistere.gouv.fr>

### Article 4

Une copie du présent arrêté est adressée à la chambre départementale des notaires et à l'ensemble des maires du département du Finistère.

Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Mentions de l'arrêté et des modalités de sa consultation sont insérées dans un journal diffusé dans le département.

Le présent arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le Finistère ([www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)).

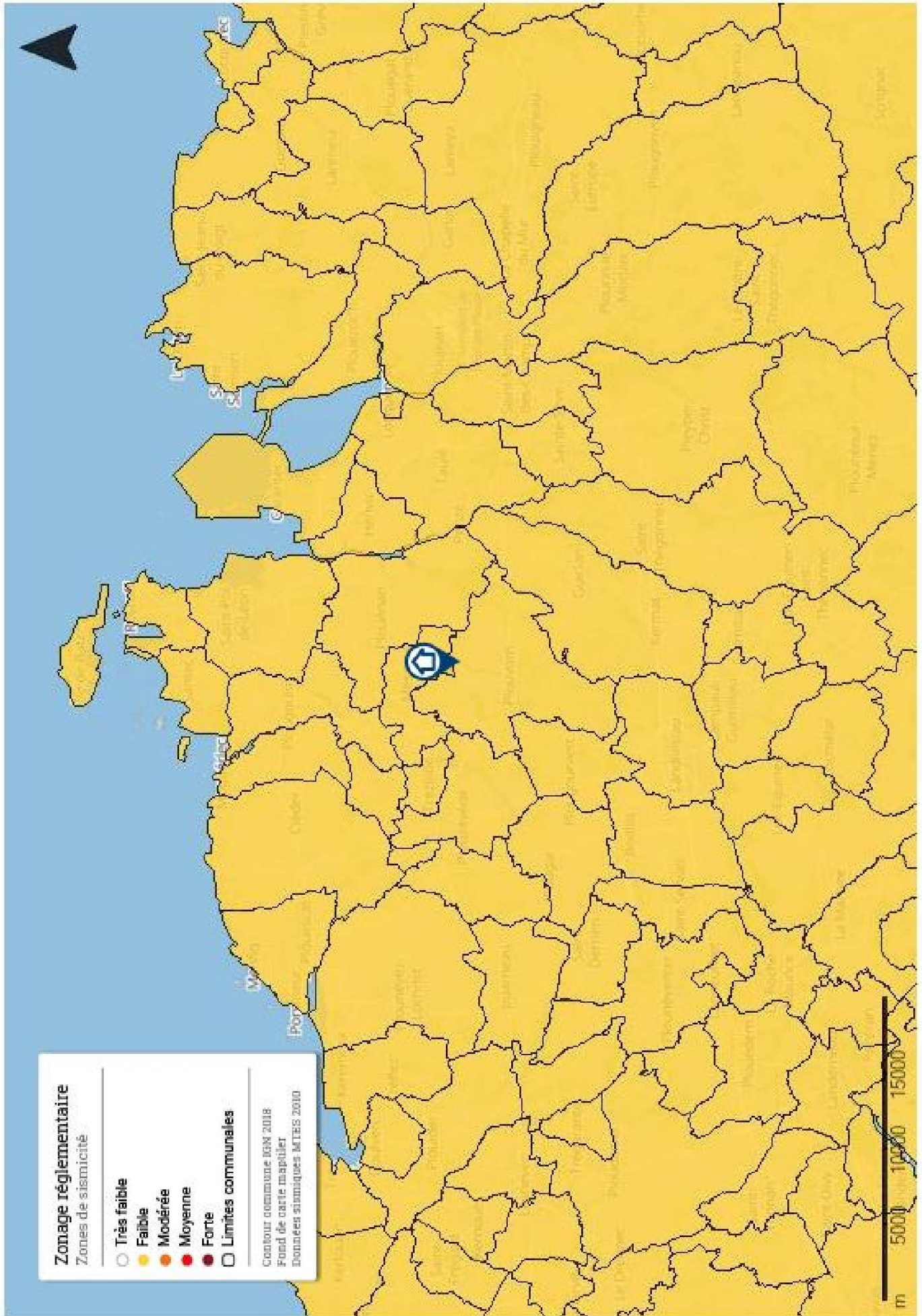
#### Article 5

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, les sous-préfets d'arrondissements, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 03 MARS 2020



Pascal LELARGE



➤ Attestation d'assurance

**Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES**  
 21 Place Dupuy  
 31000 TOULOUSE  
 Tel. 05 62 73 09 09  
 Email. [agence.galeylabauthe@axa.fr](mailto:agence.galeylabauthe@axa.fr)  
 n° Orias 10 053 214



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise **CABINET PREMIUM SENTENTIA** représentée par **Monsieur Laurent FICHET**, domiciliée **11 Rue Carnot 29600 MORLAIX** est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 10397142204 Contrat « Individuel »**

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- |   |   |
|---|---|
| Photo 360 et visite virtuelle   | Etat des installations intérieures de Gaz           |
| Assainissement non collectif  | Etat des Risques et Pollutions                      |
| Assainissement collectif  | Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)       |
| Diagnostic de Performance Energétique sans mention                          | Argiles   |
| Constat Amiante Vente sans mention  | ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes)         |
| Dossier Technique Amiante sans mention                                      | Etat parasitaire                                    |
| Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes) | Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti |
| Contrôle périodique amiante   | Mérules   |
| Dossier Amiante Parties Privatives  | Superficie Carrez/Habitable et autres               |
| Etat des installations intérieures d'Electricité                            | qualité de l'air (benzène, CO2, formaldéhyde)       |

**Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :**

1. Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 10.772.913 € par sinistre
2. Faute inexcusable (dommages corporels) 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
3. Atteinte à l'environnement :
  - Tous dommages confondus : 788.630 € par année d'assurance
4. Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par année d'assurance
5. Dommages aux biens confiés : 345.145 € par sinistre
6. Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
7. Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 11 décembre 2020

Pour la Sarl GALEY – LABAUTHE ASSURANCES

> Certificat de compétence



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**PARDE David**  
sous le numéro 18-1274

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



- Amiante sans mention**      Prise d'effet : 06/05/2021      Validité : 05/05/2028  
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- Amiante avec mention**      Prise d'effet : 06/05/2021      Validité : 05/05/2028  
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- DPE individuel**      Prise d'effet : 11/01/2019      Validité : 10/01/2024  
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- Gaz**      Prise d'effet : 19/10/2018      Validité : 18/10/2023  
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP**      Prise d'effet : 19/10/2018      Validité : 18/10/2023  
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Termites Métropole**      Prise d'effet : 19/10/2018      Validité : 18/10/2023  
**Zone d'intervention : France métropolitaine**  
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Electricité**      Prise d'effet : 15/02/2019      Validité : 14/02/2024  
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

**Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance**  
 Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A6 - 4e étage - BAL N° 60011  
 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71  
[www.abcidia-certification.fr](http://www.abcidia-certification.fr) - [contact@abcidia-certification.fr](mailto:contact@abcidia-certification.fr)      ENR 20 V6 du 02 avril 2014

➤ Eléments de repérage

Photos :

Photos	Commentaire
	<p>Extérieur Hangar</p>
	<p>Extérieur Mezzanine hangar</p>
	



Extérieur Salle de jeux hangar



Extérieur Atelier 2 hangar



Extérieur Appentis hangar



Extérieur Grange 1



Rez de chaussée Pièce de vie



Rez de chaussée Cuisine



Rez de chaussée Buanderie





Rez de chaussée Bureau 1



Rez de chaussée Salle de bain



Rez de chaussée Wc 1



Rez de chaussée Escalier 1



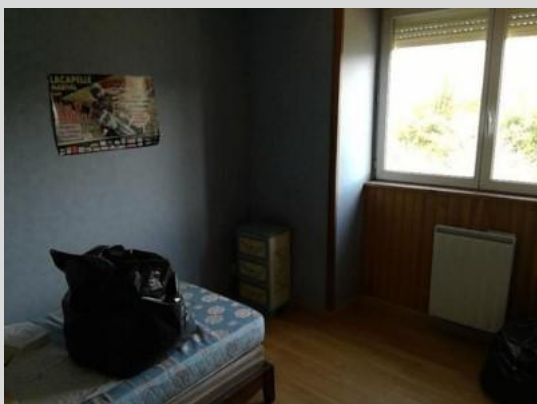
1er étage Couloir



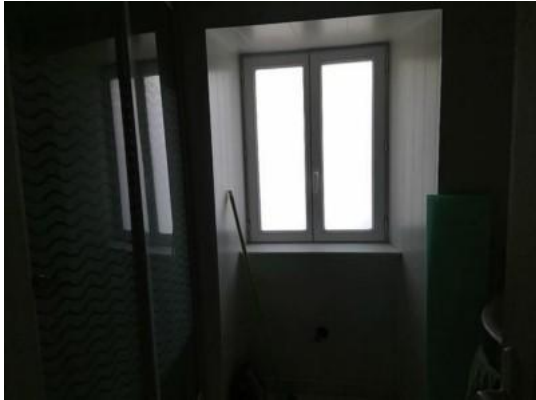
1er étage Chambre 1



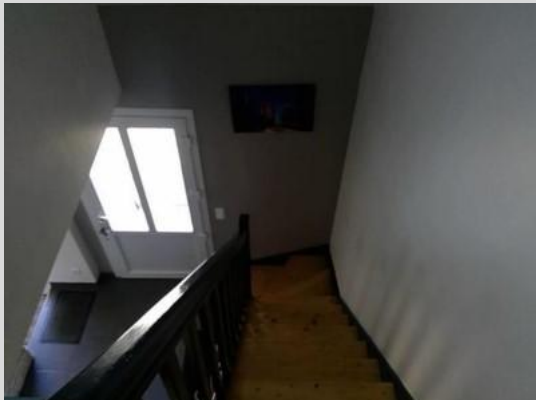
1er étage Chambre 2



1er étage Chambre 3



1er étage Salle d'eau



Rez de chaussée Escalier 2



1er étage Couloir 2



1er étage 2 Pl couloir 2



1er étage 2 Chambre 4



1er étage 2 Chambre 5



1er étage 2 Chambre 5



1er étage 2 Wc 2



Combles Combles étage 1

## Descriptifs pièces et volumes

Désignation	Descriptif
<b>Extérieur</b>	
(1) Hangar	Sol (béton) Mur (Blocs béton Ciment) Mur (ossature Bois) Plafond (Elément de charpente bois) Plafond (plaque ondulé Fibre ciment) Porte (PVC) Mur (Ossature acier) Mur (Plaque de plâtre) Plafond (sous face Plancher bois) Fenêtre (PVC) Porte (bois) Sol (Tout venant) Mur (Tôles Acier) canalisation (PVC et métal) Plafond (plaque de menuiserie Fibre ciment) Mur (Polystyrène) Mur (Laine de verre) Echelle (bois)
(2) Mezzanine hangar	Sol (panneau bois) Mur (Tôles Acier) Plafond (Elément de charpente bois) Plafond (plaque ondulé Fibre ciment) Porte (bois) Fenêtre (bois) Mur (Plaque de plâtre peinture) Mur (ossature Bois)
(3) Salle de jeux hangar	Sol (Moquette) Mur (Plaque de plâtre peinture) Plafond (dalle faux plafond) Porte (Bois peint) Fenêtre (bois Peinture) Fenêtre (PVC)
(4) Atelier 2 hangar	Sol (béton) Mur (Plaque de plâtre) Plafond (sous face Plancher bois) Mur (ossature Acier) Fenêtre (PVC) Porte (alu vitrée) Mur (Blocs béton Ciment) Porte (bois) Mur (Panneau bois peinture)
(5) Atelier 1 hangar	Sol (Moquette) Mur (Blocs béton Enduit ciment peinture) Plafond (Dalle de faux-plafond) Fenêtre (PVC) Porte (PVC) Porte (alu vitrée) Mur (Plaque de plâtre peinture)
(6) Appentis hangar	Sol (Terre) Mur (Blocs béton Ciment) Plafond (Ossature bois) Plafond (bac acier) Porte (Polycarbonates) Mur (ossature Bois) Mur (plaque ondulé Bitumineuse)
(7) Grange 1	Sol (béton) Mur (Pierre de taille Enduit ciment chaux) Mur (Pierre de taille Enduit chaux) Plafond (sous face Plancher bois) Plafond (Elément de charpente bois) Plafond (plaque ondulé Fibre ciment) Porte (bois) Plafond (Linteau bois)
<b>Rez de chaussée</b>	
(8) Pièce de vie	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plaque de plâtre peinture) Plafond (Plaque de plâtre peinture) Plinthes (Carrelage) Mur A(Pierre de taille Ciment chaux) Escalier (bois peinture) Porte (bois Mélaminé) Plafond (sous face escalier bois peinture) Porte A(PVC) Porte-Fenêtre A(alu

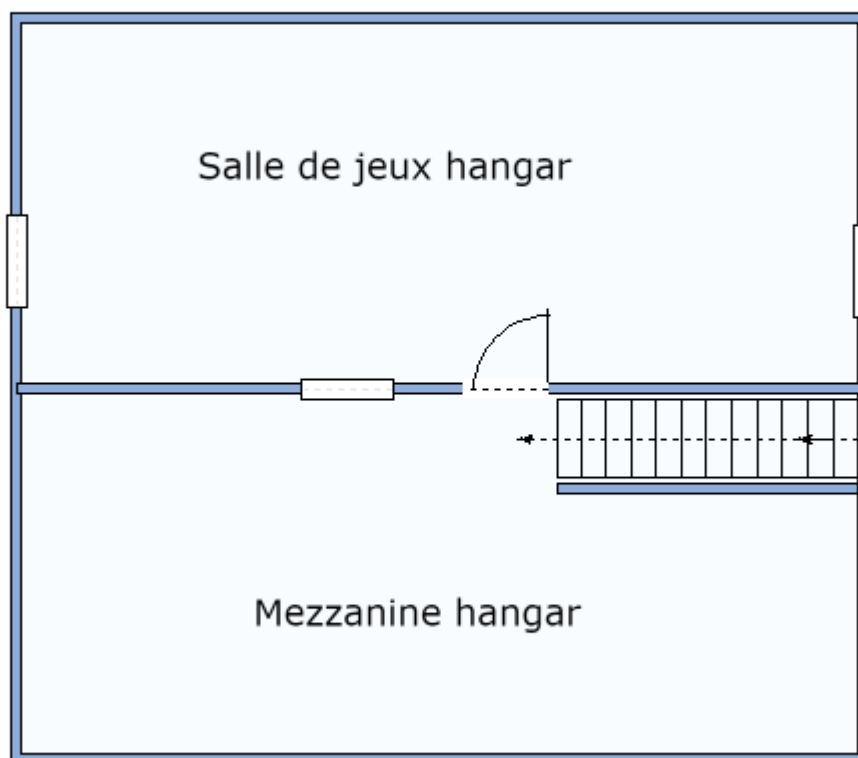
	vitrée) Fenêtre C(PVC) Poêle (Acier)
(9) Cuisine	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plaque de plâtre peinture) Plafond (Plaque de plâtre peinture) Plinthes (Carrelage) Porte D(PVC) Fenêtre B1B2(PVC) canalisation (PVC et métal)
(10) Buanderie	Sol (Parquet flottant) Mur ABCDEF(Plaque de plâtre peinture) Plafond (lambri bois peinture) Plafond (Dalle de faux-plafond) Plinthes (Bois médium) Porte D(bois Vernis) Fenêtre B1B2(PVC) Porte CE(Mélaminé) canalisation (PVC et métal)
(11) Entrée 2	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plaque de plâtre Peinture) Plafond (Dalle de faux-plafond) Escalier EF(bois vernis) Porte A1A2BC(Bois peint) Porte E(bois Vernis) Plafond (Plaque de plâtre peinture) canalisation (PVC et métal)
(12) Bureau 1	Sol (Parquet flottant) Mur ABCD(Plaque de plâtre peinture) Plafond (Plaque de plâtre peinture) Plinthes (Bois peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(PVC) Plafond (lambri bois peinture)
(13) Salle de bain	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Faïence) Plafond (Plaque de plâtre peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre D(PVC) canalisation (PVC et métal) Mur ABCD(Plaque de plâtre peinture)
(14) Wc 1	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Faïence) Plafond (dalle faux plafond -) Porte A(Bois peint) Fenêtre D(PVC) canalisation (PVC et métal) Mur ABCD(Plaque de plâtre peinture)
(15) Escalier 1	Marches (bois vernis) Contremarches (bois vernis) Limon (bois vernis) Contre limon (bois vernis) Garde corps (bois vernis) Mur ABCD(Enduit plâtre peinture) Plafond (Enduit plâtre peinture) Mur B(Boiserie peinture) Fenêtre B(bois Peinture) Mur B(Tablette bois peinture) Mur A(poutre bois vernis)
<b>1er étage 1</b>	
(16) Couloir	Sol (Plancher bois vernis) Mur BCD(Enduit plâtre Tapisserie) Plafond (Enduit plâtre peinture) Plinthes (Bois Vernis) Porte B1B2CD(bois Vernis)
(17) Chambre 1	Sol (Parquet flottant) Mur ABCD(Enduit plâtre Tapisserie) Plafond (Enduit plâtre peinture) Plinthes (Bois peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(PVC) Mur C(Tablette bois peinture)
(18) Chambre 2	Sol (Parquet flottant) Mur ABCD(Enduit plâtre Tapisserie) Plafond (Lambri PVC -) Plinthes (Bois peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(PVC) Mur C(Tablette Bois vernis)
(19) Chambre 3	Sol (Parquet flottant) Mur ABCDEF(Enduit plâtre Tapisserie) Plafond (Lambri PVC -) Plinthes (Bois médium) Porte A(Bois peint) Fenêtre D(PVC) Mur D(Tablette Bois vernis) Porte E(Mélaminé) Mur D(Lambri bois vernis)
(20) Salle d'eau	Sol (linoléum collée) Mur ABCD(Lambri PVC) Plafond (Lambri PVC) canalisation (PVC et métal) Porte A(bois) Fenêtre C(PVC) Mur C(Tablette Mélaminé) Plinthes (Bois médium)
<b>Rez de chaussée</b>	
(21) Escalier 2	Marches (bois vernis) Contremarches (bois vernis) Limon (bois peinture) Contre limon (bois peinture) Garde corps (bois peinture) Mur BC(Plaque de plâtre peinture) Plafond (Plaque de plâtre peinture) Plafond (lambri bois vernis)
<b>1er étage 2</b>	

(22) Couloir 2	Sol (Parquet flottant) Mur ABCD(Plaque de plâtre tapisserie peinture) Plafond (lambris bois vernis) Plafond (Plaque de plâtre peinture) Porte A1A2BD(Bois) Porte C(Mélaminé)
(23) Pl couloir 2	Sol (linoléum collée) Mur ABCD(Plaque de plâtre Tapisserie) Plafond (lambris bois vernis) Plafond (Plaque de plâtre tapisserie) Porte A(bois)
(24) Chambre 4	Sol (Parquet flottant) Mur ABCD(Plaque de plâtre Tapisserie) Plafond (poutre bois vernis) Plafond (Plaque de plâtre tapisserie) Plafond (lambris bois vernis)
(25) Chambre 5	Mur ABCD(Plaque de plâtre Tapisserie) Plafond (poutre bois vernis) Plafond (lambris bois vernis) Fenêtre (VELUX bois vernis) Plinthes (Bois Vernis) Sol (Moquette collée)
(26) Wc 2	Sol (linoléum collée) Mur ABCD(Plaque de plâtre Enduit) Plafond (Plaque de plâtre Enduit) Porte A(bois) Plafond (Laine de verre) Plafond (poutre bois) canalisation (PVC et métal)
<b>Combles</b>	
(27) Combles Etage 1	Sol (Laine de verre) Sol (poutre bois) Mur (Pierre de taille Ciment chaux) Plafond (Elément de charpente bois) Fenêtre (lucarne acier) Plafond (ardoise Naturel)
(28) Combles Etage 2	
<b>Extérieur</b>	
(29) Toiture Etage 2	Plafond (plaque ondulé Fibre ciment) Plafond (Faitage Fibre ciment)

## Schéma de repérage

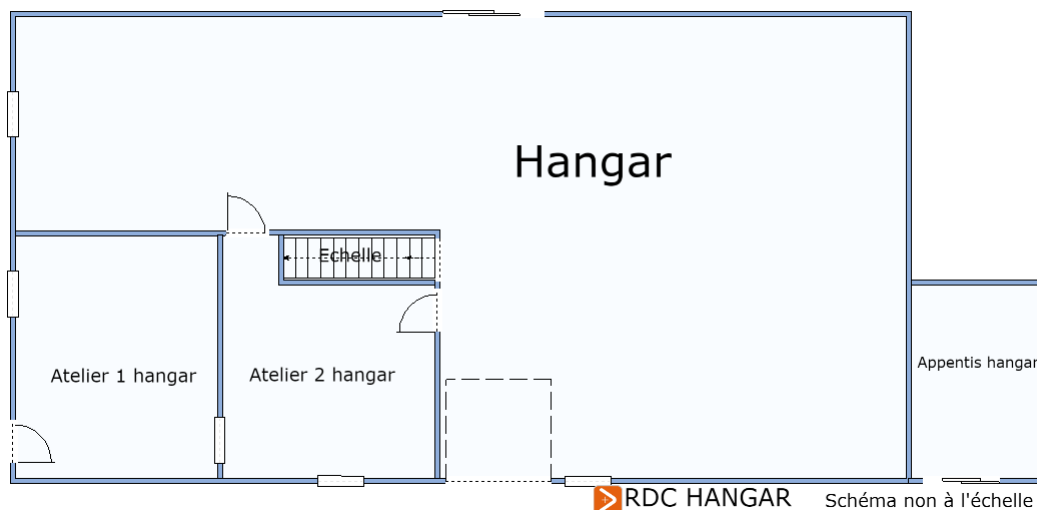
---

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser les éléments repérés dans les différents rapports. Il est non coté et non contractuel.

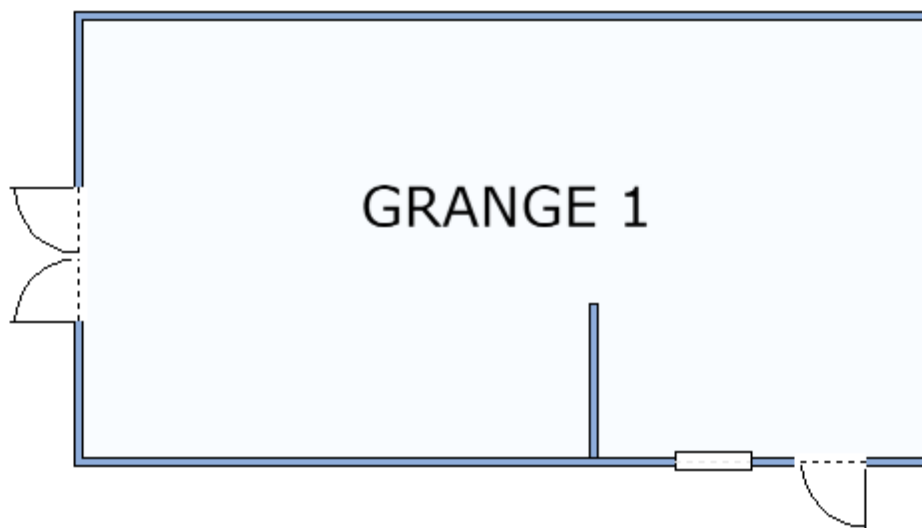


**1ER ETAGE HANGAR**  
Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1		Planche de repérage technique
Ker oignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE	Bat. A du plan de masse

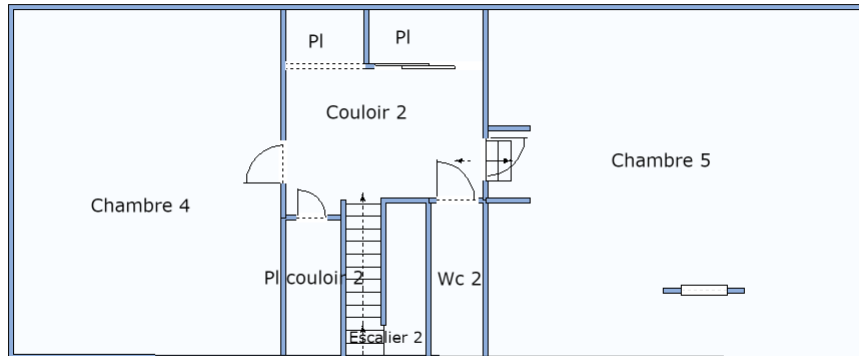



Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Ker oignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE Bat. A du plan de masse



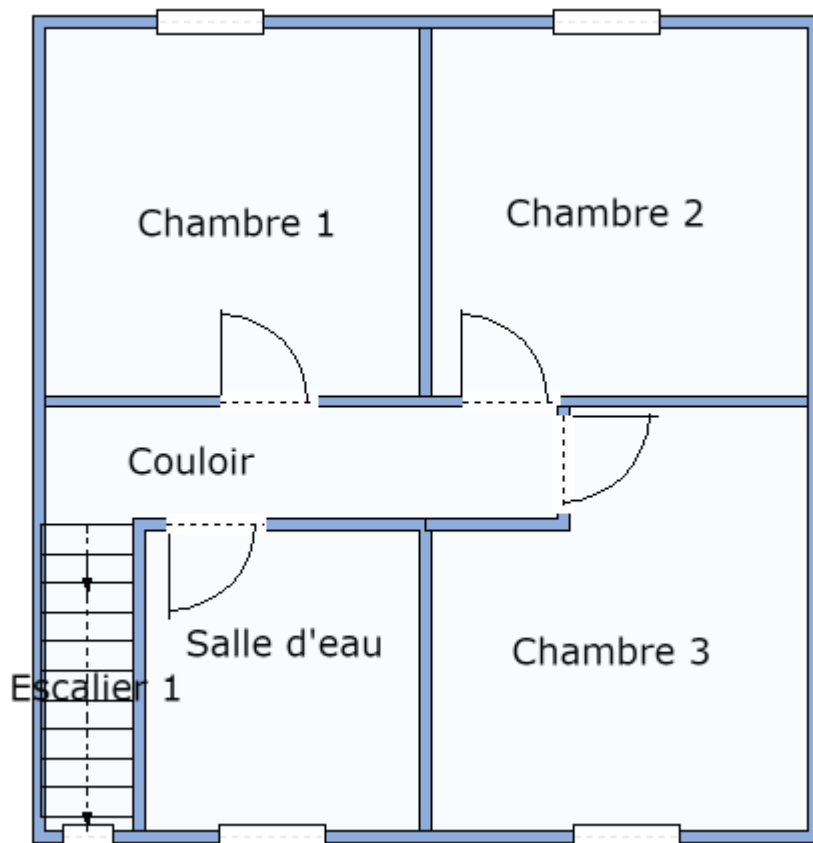
Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Titre	Planche de repérage technique
--------------------------	-------	-------------------------------

Ker oignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ	Bat. A du plan de masse
--	----------	----------------------------------	----------------------------



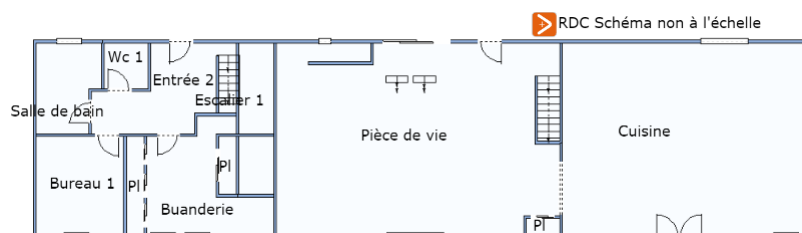
 1ER ETAGE 2 Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Ker oignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ
		Bat. A du plan de masse



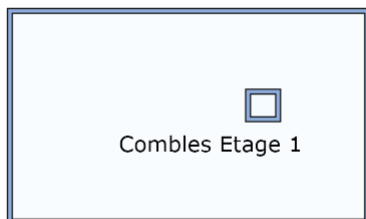
➤ 1ER ETAGE 1 Schéma non à l'échelle


Réf : DIA-CPS02-2110-023	Planche 1	Planche de repérage technique
Ker oignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



➤ RDC Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPS02-2110-023	Titre	Planche de repérage technique
Ker oignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDÉ Bat. A du plan de masse



 Combles Schéma non à l'échelle

Réf : DIA-CPSO2-2110-023	Titre		Planche de repérage technique
Ker oignant, Maner bras, 29420 PLOUVORN	Indice A	Auteur : Monsieur David PARDE	Bat. A du plan de masse



## Conditions particulières d'exécution du dossier de diagnostic technique

### Textes de référence

Article L271-4 à L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Article R.271-1 à R.271-5 du CCH

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005

### Précisions sur le dossier de diagnostic technique (DDT)

Un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprend le cas échéant un diagnostic de performance énergétique, un constat de risque d'exposition au plomb et un état des risques naturels et technologiques. Pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1975, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er juillet 2017. Pour les autres logements, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er janvier 2018.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Il doit, suivant le type de biens, contenir les documents suivants :

- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante,
- Un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Un état de l'installation intérieure de gaz,
- Un état des risques naturels miniers et technologiques,
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011).

Si l'un de ces documents produits lors de la signature de la promesse de vente n'est plus en cours de validité à la date de la signature de l'acte authentique de vente, il est remplacé par un nouveau document pour être annexé à l'acte authentique de vente.

D'après l'article R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- Pour une personne d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;
- Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Aucun formalisme particulier n'est prévu par le législateur pour la réalisation du DDT.

MORLAIX CEDEX, le 02/11/2021

Monsieur, Madame LACAM

Keroignant  
Maner Bras  
29420 PLOUVORN

Référence Rapport : DIA-CPSO2-2110-023

Objet : **Attestation sur l'honneur**

Keroignant Maner bras  
29420 PLOUVORN  
Maison individuelle  
Date de la visite : 29/10/2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent Fichet, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Fichet  
CABINET C.P.S

